



Parc national
des Pyrénées



Atlas de la
Biodiversité
Communale

Atlas de la biodiversité communale d'Accous





Atlas de la biodiversité communale d'Accous

Document réalisé par le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie

Coordination : Parc national des Pyrénées

Ont participé à la rédaction de l'Atlas de la biodiversité communale :

- **Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie** : Melody LIM, Emile PONCET, Sylvain DÉJEAN, David SOULET, David LESSIEUR, Baptiste CHARLOT et Jérôme ROBIN
- **Bureau d'études A-p-ex-e** : Jean-Marie DUPONT

Validation des données naturalistes : Sylvain DÉJEAN, David SOULET, Samuel DANFLOUS, Baptiste CHARLOT, Emile PONCET, Jean-Marie DUPONT

Comité de relecture : Frédéric BLANC, Parc national des Pyrénées

La réalisation de l'Atlas de la biodiversité communale d'Accous a été rendue possible grâce à l'implication des partenaires et des particuliers ayant réalisé les observations. Merci à eux !

Cartographie : Emile PONCET, Melody LIM et Hugo NOREL

Conception graphique : Chantal DAQUO et Emile PONCET

Mise en page : Emile PONCET

Crédit photo page de couverture : Vue sur le village d'Accous / © R. Camviel - Parc national des Pyrénées

Impression : Imprimerie Augé (Lourdes, 2023)

Financeurs : Le programme ABC 2021 - 2023 est financé par l'Office Français pour la Biodiversité

Citation du document : M. LIM, E. PONCET, B. CHARLOT, S. DÉJEAN, J.M. DUPONT, D. LESSIEUR, J. ROBIN & D. SOULET et Parc national des Pyrénées, 2023. Atlas de la biodiversité communale d'Accous. CEN Occitanie, Toulouse (31 - France), 48p.



Sommaire

Partie 1

Atlas de la biodiversité communale

Le programme "ABC" de A à Z

1. Qu'est-ce que la biodiversité ?	p 4
1.1. Le niveau génétique	
1.2. Le niveau des espèces	
1.3. Le lieu de vie des espèces	
2. Pourquoi étudier la biodiversité ?	p 6
3. Les méthodes d'étude	p 6
4. L'équipe de mise en œuvre	p 7

Partie 2

Présentation de la commune

1. Contexte géographique	p 9
2. Cadre climatique	p 10
3. Histoire et patrimoine	p 10
4. Contexte socio-économique	p 10

Partie 3

La biodiversité d'Accous

1. Les paysages de la commune	p 12
1.1. Évolutions des paysages (de 1950 à nos jours)	p 12
1.2. Trame sombre et qualité du ciel	p 13
2. Les milieux et les espèces	p 14

2.1. Les milieux de bocage et cultures	p 18
2.1.1. Les habitats naturels représentatifs ou remarquables	
2.1.2. Quelques espèces remarquables	
2.2. Les milieux boisés	p 21
2.2.1. Les habitats naturels représentatifs ou remarquables	
2.2.2. Quelques espèces remarquables	
2.3. Les milieux minéraux	p 24
2.3.1. Les habitats naturels représentatifs ou remarquables	
2.3.2. Quelques espèces remarquables	
2.4. Les milieux ouverts d'altitude	p 27
2.4.1. Les habitats naturels représentatifs ou remarquables	
2.4.2. Quelques espèces remarquables	
2.5. Les milieux urbains	p 30
2.5.1. Les habitats naturels représentatifs ou remarquables	
2.5.2. Quelques espèces remarquables	
2.6. Les milieux humides	p 33
2.6.1. Les habitats naturels représentatifs ou remarquables	
2.6.2. Quelques espèces remarquables	

Partie 4

Synthèse : enjeux et initiatives possibles

1. Enjeux et actions envisagées	p 37
1.1. Diagnostic synthétique lié à la trame des milieux ouverts de fond de vallée (bocages, prairies et cultures)	
1.2. Diagnostic synthétique lié à la trame des milieux boisés	
1.3. Diagnostic synthétique lié à la trame des milieux minéraux	
1.4. Diagnostic synthétique lié à la trame des milieux ouverts d'altitude	
1.5. Diagnostic synthétique lié à la trame des milieux urbains	
1.6. Diagnostic synthétique lié à la trame des milieux humides	
2. Initiatives et actions de gestion	p 41
3. Conclusion	p 44

Le mot de Monsieur le Maire d'Accous



Dany BARRAUD

Maire d'Accous

DR

En répondant positivement à la proposition du Parc national de réaliser un atlas de la biodiversité d'Accous, la commune a souhaité poursuivre sa collaboration avec l'établissement public pour mieux connaître et mieux prendre en compte son patrimoine naturel dans sa gestion quotidienne du territoire. Cet engagement était le prolongement naturel d'une démarche engagée depuis de longues années. Une partie du territoire étant située en zone cœur du Parc national, il était somme toute logique de vouloir mieux connaître l'ensemble des enjeux naturels de nos espaces de vie.

Les différents conseils municipaux ont tous œuvrés dans le même sens. En 2010, la commune a mis en place une démarche zéro pesticide accompagnée de formations pour les agents communaux. En 2013, Accous adhérait à la charte du Parc national et signait, en 2016, la convention pour réaliser l'Atlas communal de la biodiversité. La pollution lumineuse était réduite en 2018 par une extinction de l'éclairage public de minuit à 6 h du matin, ramenée à 22 h 30 en 2022. Enfin, Accous se portait volontaire pour accueillir plusieurs lâchers de bouquetins dans le cadre de la réintroduction de cette espèce dans nos montagnes, opérations réalisées en 2019 (4 lâchers, 22 bouquetins), en 2020 (9 bouquetins) et en 2021 (8 bouquetins). Régulièrement des animations sont réalisées en concertation avec les agents du Parc comme récemment la création d'un circuit de découverte des « petits peuples des murs » travaillé avec l'école d'Accous et les résidents de l'ADAPEI ; notons encore la participation d'élus à des séminaires ou semaines de découvertes.

Avec l'Atlas, il s'agit d'inventorier milieux et espèces présents sur notre territoire, d'en cartographier les enjeux de biodiversité afin de mieux les prendre en compte dans nos projets d'aménagement ou de valorisation. De nombreux bénévoles ont participé à cet inventaire avec les agents du Parc et des spécialistes. Les résultats que nous vous invitons à découvrir sont exceptionnels en termes de diversité biologique. Nous parcourons régulièrement différents lieux de la commune que nous regardons pour la beauté des paysages, mais avons-nous vraiment conscience et connaissance de la biodiversité qu'ils contiennent ? « L'important n'est pas ce que l'on regarde mais ce que l'on voit » a écrit le philosophe et naturaliste américain Henri David Thoreau. Grâce à cet Atlas, vous allez voir et découvrir les richesses naturelles de notre commune, apprendre à les identifier, en comprendre leur utilité et les enjeux de conservation pour un meilleur équilibre de nos écosystèmes. Vous jetterez peut-être alors un nouveau regard sur ce qui fait notre quotidien en vallée d'Aspe et aurez à cœur de transmettre ce savoir pour mieux préserver notre avenir.

Le mot du Président du conseil d'administration du Parc national des Pyrénées



Louis ARMARY
*Président du conseil
d'administration du Parc
national des Pyrénées*

© C. Cuenin - Parc national des Pyrénées

Quel plaisir d'introduire ce nouvel « Atlas de Biodiversité Communale », fruit d'une volonté locale soutenue par le Parc national des Pyrénées. L'atlas de la biodiversité d'Accous a nécessité une implication sans retenue des acteurs locaux, du monde associatif ainsi que de nos partenaires, pour mieux connaître cette biodiversité riche et variée qui nous entoure. Acteur de la préservation des patrimoines, naturels, culturels et paysagers du territoire, le Parc national des Pyrénées est résolument engagé aux côtés des communes pour relever les défis d'un développement local durable.

La charte du territoire approuvée fin décembre 2012 après plusieurs années d'un travail participatif de l'ensemble des acteurs locaux, en est l'illustration. Son projet est au service du développement durable, de la préservation et de la valorisation des patrimoines mais aussi de la qualité de notre vie quotidienne. En étant à l'écoute des porteurs de projets, en incitant les acteurs à se fédérer et à innover, en apportant ses connaissances techniques, sa mobilisation financière, ses équipes ou encore ses moyens d'information, le Parc national entend favoriser, avec ses partenaires et les collectivités, un développement harmonieux et durable des vallées.

Depuis plusieurs années, la charte est mise en œuvre sur le territoire des communes adhérentes. Je me réjouis des nombreuses actions concrètes menées avec l'appui du Parc national des Pyrénées et de son réseau de partenaires. Le programme « Atlas de Biodiversité Communale » dans lequel la commune d'Accous a souhaité s'inscrire en est un bel exemple.

Lancé en 2012, le programme « Atlas de Biodiversité Communale » concerne à ce jour vingt-trois communes du territoire sur lesquelles sont réalisés des inventaires de biodiversité, des animations (habitants et scolaires) et où des outils pédagogiques spécifiques sont proposés pour susciter l'action en faveur du patrimoine naturel. Ce sont près de 53 000 hectares qui ont déjà été prospectés et plus de 140 000 observations collectées. À ce jour, les efforts de prospection sur la commune d'Accous ont permis de mettre à jour les connaissances concernant pas moins de 2 263 espèces.

Ces chiffres, impressionnants, sont rendus possible grâce à la mobilisation d'une équipe plurielle composée de professionnels de l'environnement et largement ouverte à la société civile (citoyens amateurs, scolaires...). Ils contribuent à la réalisation des inventaires et à l'identification des enjeux propres à chaque commune. Merci à eux ! Je tenais également à souligner l'engagement des élus et des habitants qui donne tout son sens à la démarche. La commune d'Accous sera ainsi la première bénéficiaire des connaissances acquises.

Notre ambition et notre engagement doivent être à la mesure du territoire exceptionnel que nous avons la responsabilité de protéger et de transmettre aux générations futures. Les patrimoines que nous voulons préserver sont à la source de notre qualité de vie et de l'attractivité de nos vallées. L'Atlas de biodiversité communale d'Accous, permettra de mieux prendre en compte la biodiversité dans les décisions, aménagements et projets à venir. Il permettra également aux habitants de mieux connaître la richesse du patrimoine naturel qui les entoure et qui participe à leur quotidien.

PARTIE 1

Atlas de la biodiversité communale

Le programme "ABC" de A à Z...



Initié en 2010 par le ministère en charge de l'environnement, **le programme ABC¹** constitue un point de départ pour instaurer un dialogue entre élus, gestionnaires, habitants et scientifiques au sujet de la prise en compte de la biodiversité dans les politiques publiques et l'aménagement des territoires.

L'objectif du programme ABC est de susciter l'envie d'agir en faveur de la biodiversité. Pour ce faire, le programme ambitionne de réaliser un état des lieux des connaissances concernant la biodiversité et les paysages au niveau des maillons territoriaux de base que représentent les communes et de sensibiliser les acteurs et citoyens à leur préservation.

Les résultats obtenus mettent en lumière les atouts et les faiblesses des territoires communaux en termes de biodiversité et de paysages. A l'issue du bilan, des actions concrètes sont identifiées qui constituent autant d'initiatives possibles pour l'avenir.

Les échanges et les rencontres suscités par le programme ABC sont également l'occasion pour chacun de découvrir ou de redécouvrir la biodiversité qui nous entoure et de sensibiliser le public, notamment les plus jeunes.

Le programme ABC constitue un moyen de renforcer l'attractivité des communes en valorisant le patrimoine naturel qui s'y trouve au profit de tous.

1. Qu'est-ce que la biodiversité ?

La biodiversité est un terme relativement nouveau, apparu dans les années 1980. Elle représente la diversité du monde vivant et se compose de trois niveaux interconnectés qui, dans un ordre croissant de taille, sont :

- le niveau génétique,
- le niveau des espèces,
- le niveau du lieu de vie des espèces (écosystèmes et paysages).

1.1. Le niveau génétique

Le niveau génétique représente le premier niveau de la biodiversité. Tous les organismes vivants ont en commun de contenir dans leur(s) cellule(s) de l'**ADN²**, support universel de l'information génétique. L'ADN, bien qu'universel et conçu sur le même mode pour tous les organismes vivants, est extrêmement diversifié y compris entre les individus d'une même espèce. À titre d'exemple, les êtres humains n'ont pas tous le même ADN, ce qui explique, entre autres, que nous soyons tous différents, bien qu'appartenant à la même espèce.

1.2. Le niveau des espèces

Le second niveau de la biodiversité correspond aux **espèces³**, des plus petites comme les bactéries ou les insectes, jusqu'aux plus grandes à l'image de certains mammifères. Le naturaliste distingue trois grandes catégories d'organismes vivants : la faune, la flore et la fonge.

Lucane cerf-volant / © N. Gouix - CEN Occitanie
Fougère indéterminée / © L. Nédelec - Parc national des Pyrénées

1 Plus d'informations sur le programme Atlas de la biodiversité communale mis en place par le MEDDE à l'adresse : www.developpement-durable.gouv.fr/L-Atlas-de-la-biodiversite.html

2 ADN : acide désoxyribonucléique

3 Le terme espèce est un concept pour lequel de nombreuses définitions ont été proposées. Dans le présent document nous utiliserons la définition d'Ernst Mayr (1942) : une espèce est composée par un ensemble d'individus pouvant se reproduire entre eux et engendrer une descendance viable et féconde, dans des conditions naturelles.



• **La faune**, ou « les animaux » dans le langage courant, représente un ensemble très diversifié allant des plus petits organismes microscopiques aux plus gros oiseaux ou mammifères. Ces organismes appartiennent à des « groupes » biologiques différents. Dans le cadre des ABC, tels que mis en œuvre par le Parc national des Pyrénées, plusieurs groupes sont étudiés : les mammifères (chauves-souris, rongeurs, carnivores, cervidés, etc.), les oiseaux, les amphibiens, les reptiles, certains groupes d'insectes (papillons, libellules, coléoptères, sauterelles et criquets) ou encore les arachnides (araignées et opilions).

• **la flore**, ou « les plantes » dans le langage courant, regroupe un ensemble d'organismes variés qui tous ont en commun de réaliser la **photosynthèse**⁴. Dans le cadre du présent atlas, les observations portent sur les groupes suivants : les plantes à fleurs et / ou à graines (coquelicots, orchidées, chênes, pins, etc.) et les plantes sans fleurs ni graines telles que les **mousses**⁵ ou les fougères,

• **la fonge**, dont le terme fait référence à des organismes là aussi très variés tant au niveau de la forme que des modes de vie, par opposition aux plantes, constitue un groupe au sein duquel les organismes ne pratiquent pas la photosynthèse. Les observations réalisées concernent les champignons et les lichens.

⁴ La photosynthèse est le procédé chimique par lequel les plantes utilisent l'énergie lumineuse pour synthétiser des substances organiques complexes à partir d'eau et de gaz carbonique contenu dans l'atmosphère.

⁵ Connus sous le terme général de mousses, les végétaux concernés se répartissent en trois groupes de diversité inégale : les mousses (au sens strict), les hépatiques et les anthocérotes, l'ensemble formant les bryophytes.

1.3. Le lieu de vie des espèces

Le troisième et dernier niveau de la biodiversité est représenté par l'endroit où vivent et interagissent les espèces, l'écosystème. Toutes les espèces de faune, de flore ou de fonge possèdent des préférences écologiques qui les conduisent à vivre, à « habiter », dans un endroit particulier du territoire. Il est commun de dire que les espèces ne sont jamais par hasard là où nous les observons. C'est pourquoi il est tout aussi fondamental de décrire les différentes espèces présentes dans un milieu, que le milieu lui-même. Ce faisant, la diversité des « milieux de vie » d'une commune, c'est-à-dire l'hétérogénéité des conditions qu'elle offre, détermine la richesse des espèces qui fréquenteront ou se développeront sur la commune.

Ces « milieux de vie » peuvent être étudiés à plusieurs échelles : **l'habitat naturel**, un ensemble parfois très limité dans l'espace mais présentant des conditions de vie homogènes, ou **les sous trames paysagères**, regroupements de plusieurs habitats naturels constituant des ensembles cohérents du point de vue des conditions de vie des espèces. C'est ce dernier niveau qui est utilisé dans les atlas du Parc national des Pyrénées. Elles ont été regroupées en six grandes familles (cf. figure 1).

- 

• **la trame des milieux bocagers et cultures**
regroupant des milieux mosaïqués (bocages, prairies, etc.)
- 

• **la trame des milieux boisés**
regroupant les formations denses d'arbres et d'arbustes
- 

• **la trame des milieux minéraux**
où la végétation est rare (éboulis, falaises, etc.)
- 

• **la trame des milieux ouverts**
regroupant les landes et les milieux d'altitude
- 

• **la trame des milieux urbains**
- 

• **la trame des milieux humides**
(marécages, cours d'eau, prairies humides, etc.)

Figure 1.
Détail des six sous-trames étudiées

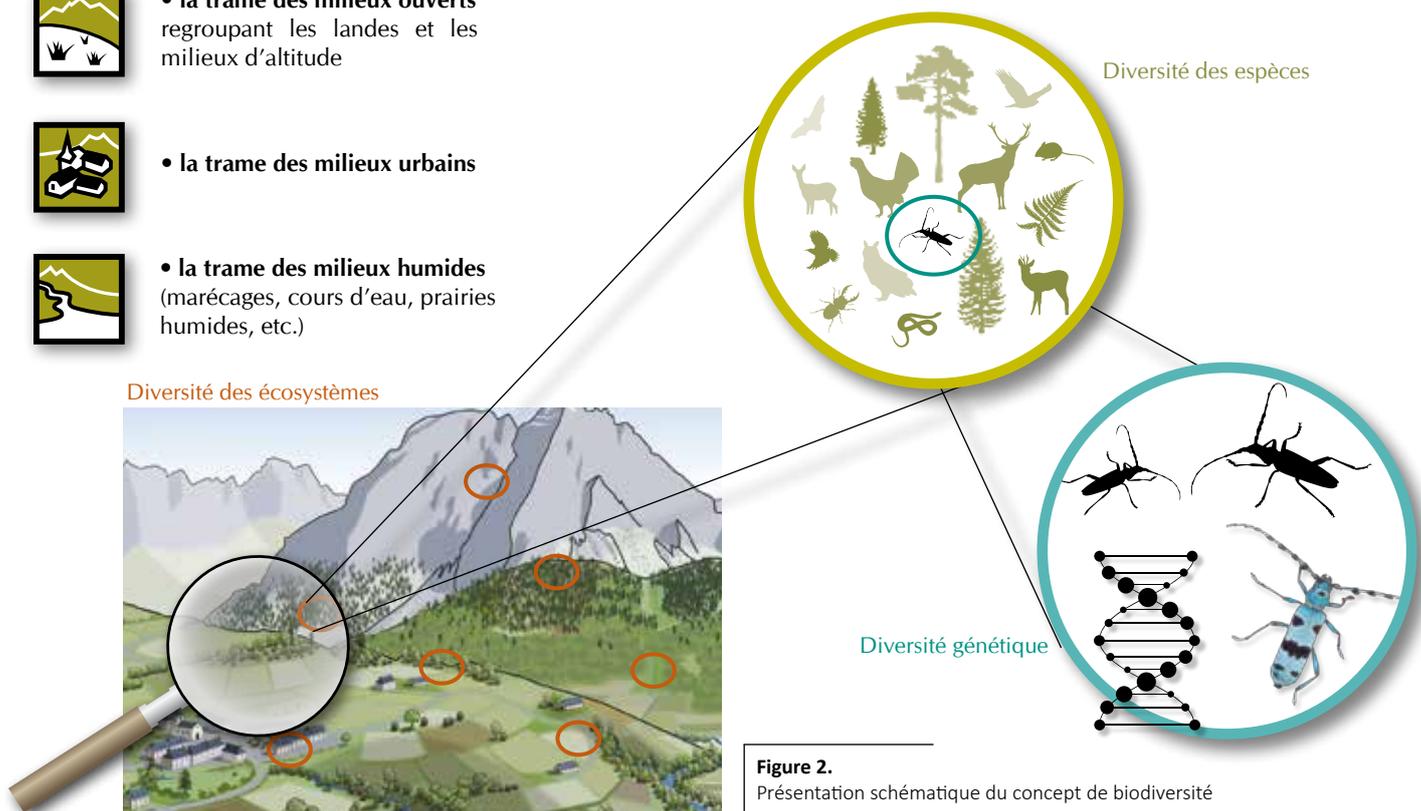


Figure 2.
Présentation schématique du concept de biodiversité

2. Pourquoi étudier la biodiversité ?

L'Homme est intimement lié à la biodiversité. Il interagit avec elle à tous les niveaux, du gène aux paysages, et à des degrés divers en fonction des activités qu'il exerce. Il en tire quotidiennement de nombreux bénéfices tant sur le plan économique, que social ou culturel.

En un peu moins d'un siècle, la manière dont certaines activités se sont développées ou ont évolué a profondément modifié des équilibres anciennement établis, si bien qu'actuellement les trois niveaux de la biodiversité subissent des modifications importantes. Certaines espèces sont ainsi amenées à régresser voire, dans des cas extrêmes, à disparaître alors que d'autres progressent. Il en est de même pour les habitats naturels et les paysages dont on constate la dégradation et l'uniformisation.

Étudier et connaître la biodiversité représente un enjeu capital pour nous permettre de mieux gérer et préserver les potentialités de nos territoires, aujourd'hui et demain.



Ecureuil roux / © L. Nédelec - Parc national des Pyrénées
Grenouille rousse / © L. Nédelec - Parc national des Pyrénées
Drosera à feuilles rondes / © S. Déjean - CEN Occitanie
Azuré du Serpolet / © D. Demergès



3. Les méthodes d'étude

L'étude de la biodiversité dans toutes ses composantes est complexe, notamment au niveau génétique. De fait, le programme ABC proposé par le Parc national des Pyrénées se focalise uniquement sur les espèces et leurs milieux de vie. Ainsi, chaque commune engagée dans un ABC fait l'objet d'un travail d'inventaires et d'analyses, à l'issue duquel une synthèse est réalisée et un atlas rédigé.

Sur le terrain, un inventaire consiste à noter les espèces et les habitats naturels observés. En complément, dans des cas bien précis et sous réserve d'une autorisation réglementaire, certaines espèces peuvent faire l'objet de prélèvements pour une identification ultérieure en laboratoire. Ces éléments, associés à une date, un nom d'observateur et une localisation, constituent ce que l'on appelle une donnée. Par la suite, ces données sont diffusées auprès des services compétents aux niveaux local, régional ou national et contribuent ainsi à l'amélioration des connaissances générales sur l'environnement. A l'échelle de la commune, elles sont l'élément de base pour la rédaction du présent ABC et peuvent être utilisées notamment dans le cadre de projets d'aménagement. Ces inventaires ont été menés dans les différentes sous-trames de la commune. **A Accous, les six sous-trames décrites précédemment sont présentes.**

Concernant les paysages, le travail consiste d'abord à évaluer leur évolution au cours des 60 dernières années. Basé sur un échange avec les habitants et une comparaison de photos aériennes anciennes et actuelles, ce travail permet d'analyser l'évolution des grands types de paysages entre la fin des années 1950 et aujourd'hui. Des rendus cartographiques permettent de visualiser ces évolutions.

4. L'équipe de mise en œuvre

Le programme ABC mobilise un réseau de partenaires.

Le Parc national des Pyrénées assure la coordination générale et conduit une partie des inventaires (oiseaux, flore, lichens, etc.) en mobilisant les compétences naturalistes de ses agents ainsi que celles de l'association des Amis du Parc national. Il veille également à la sauvegarde des informations et assure la gestion et la valorisation des données.

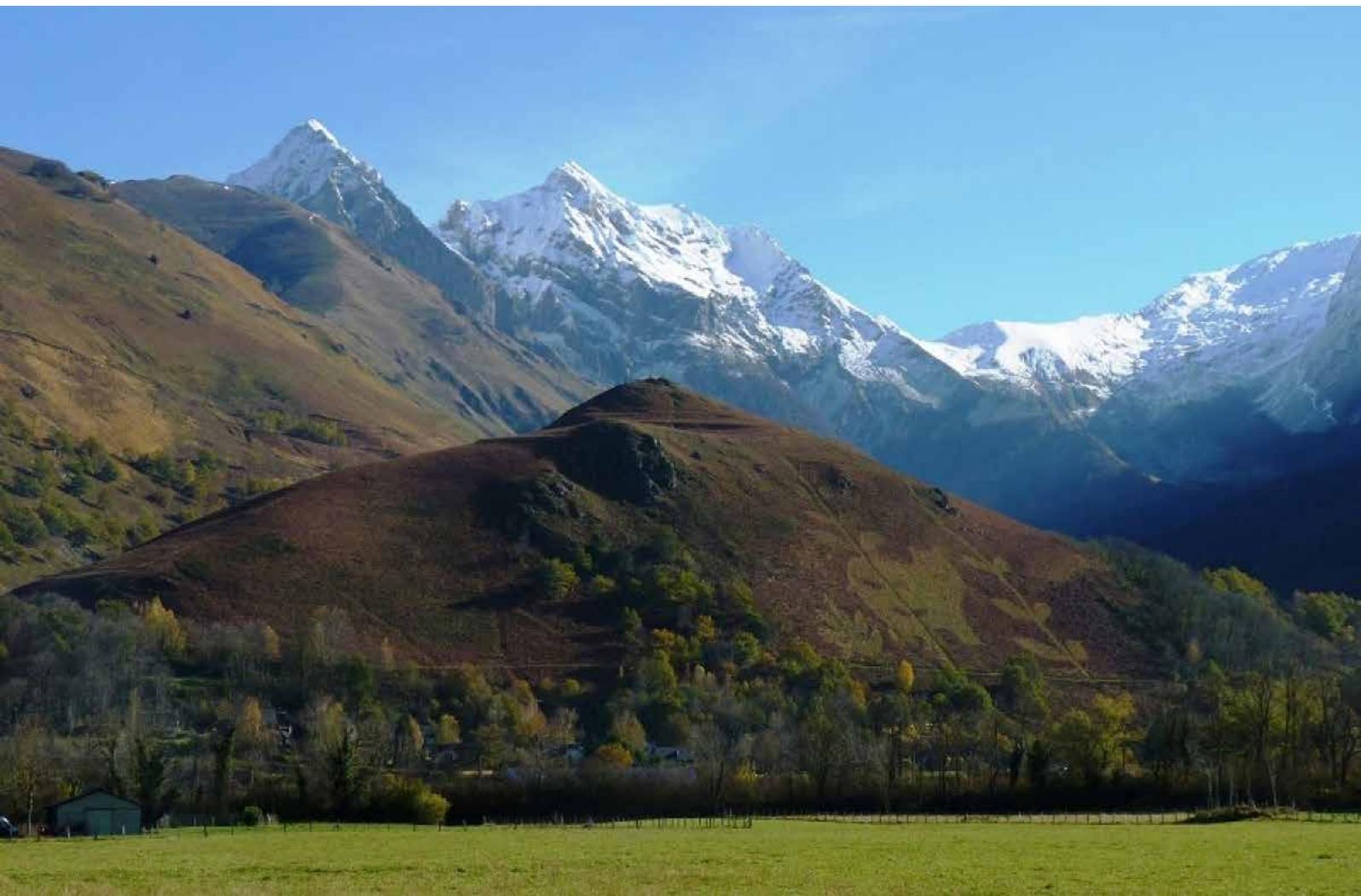
Des compléments d'inventaires (invertébrés, champignons, etc.) sont placés sous la responsabilité d'experts régionaux (CEN Occitanie, CEN Nouvelle-Aquitaine et CBNPMP) ou de partenaires issus du monde associatif. Le réseau des observateurs compte également des naturalistes amateurs et des citoyens. Par ailleurs, outre les données recueillies spécifiquement pour l'ABC, les données récoltées antérieurement par les différents partenaires sont mobilisées.



Pour plus d'informations sur le Parc national des Pyrénées et les partenaires du projet, rendez-vous sur leurs sites Internet respectifs :

- Parc national des Pyrénées : <http://www.pyrenees-parcnational.fr>
- Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie : <https://www.cen-occitanie.org>
- Conservatoire Botanique des Pyrénées et de Midi-Pyrénées : <https://cbnpmp.blogspot.com>
- Association des Amis du Parc national des Pyrénées : <https://www.apnp.fr>
- Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine : <https://cen-nouvelle-aquitaine.org/>

Le Poey (premier plan) et cirque d'Iseye
© J. Démoulin - Parc national des Pyrénées



PARTIE 2

Atlas de la biodiversité communale

Présentation de la commune



1. Contexte géographique

Département
Pyrénées-Atlantiques

Superficie
60,68 km²

Arrondissement
Oloron-Sainte-Marie

Population en 2018
460 habitants

(source INSEE)

Densité de population
7,6 hab. / km² en 2018

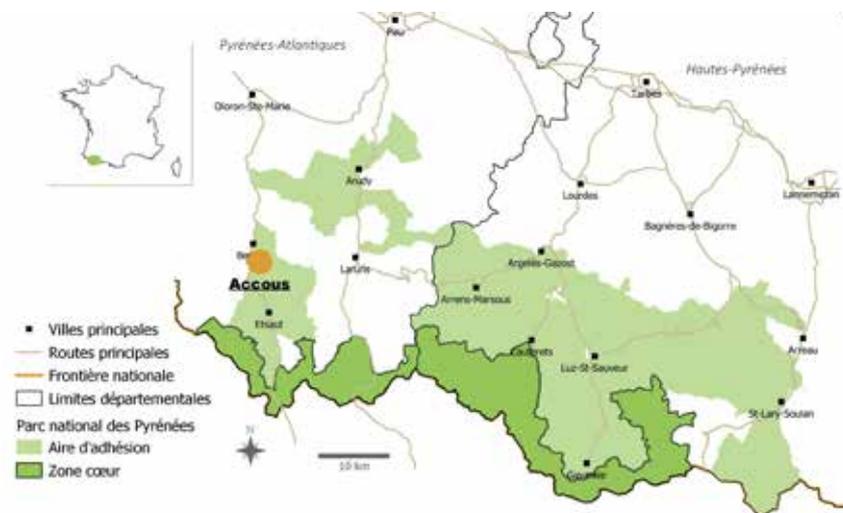
Altitude
minimum : 420 m
maximum : 2463 m

La commune d'Accous se situe à l'entrée de la vallée d'Aspe, dans le département des Pyrénées-Atlantiques.

Le village se situe sur la partie nord de la commune, à 470 mètres d'altitude, au bord de la Berthe. Incluse dans l'aire d'adhésion du Parc national des Pyrénées, la commune d'Accous présente une altitude moyenne de 1442 mètres. Elle s'étage sur plus de 2000 mètres de dénivelé et présente de fortes pentes.

Le Gave d'Aspe longe la commune sur sa partie ouest et la traverse au centre. Il est alimenté par deux affluents principaux, la Labadie au sud et la Berthe, au nord.

La commune est en grande partie occupée par des milieux boisés ou ouverts. Les paysages mosaïqués et agricoles se concentrent dans sa partie ouest et autour du village. Les milieux minéraux sont quant à eux plutôt localisés au sud, où les cols de la Cuarde et de Saoubathou marquent respectivement la frontière avec l'Espagne et la limite communale avec Borce, ainsi qu'au nord-est au niveau du col d'Iseye.

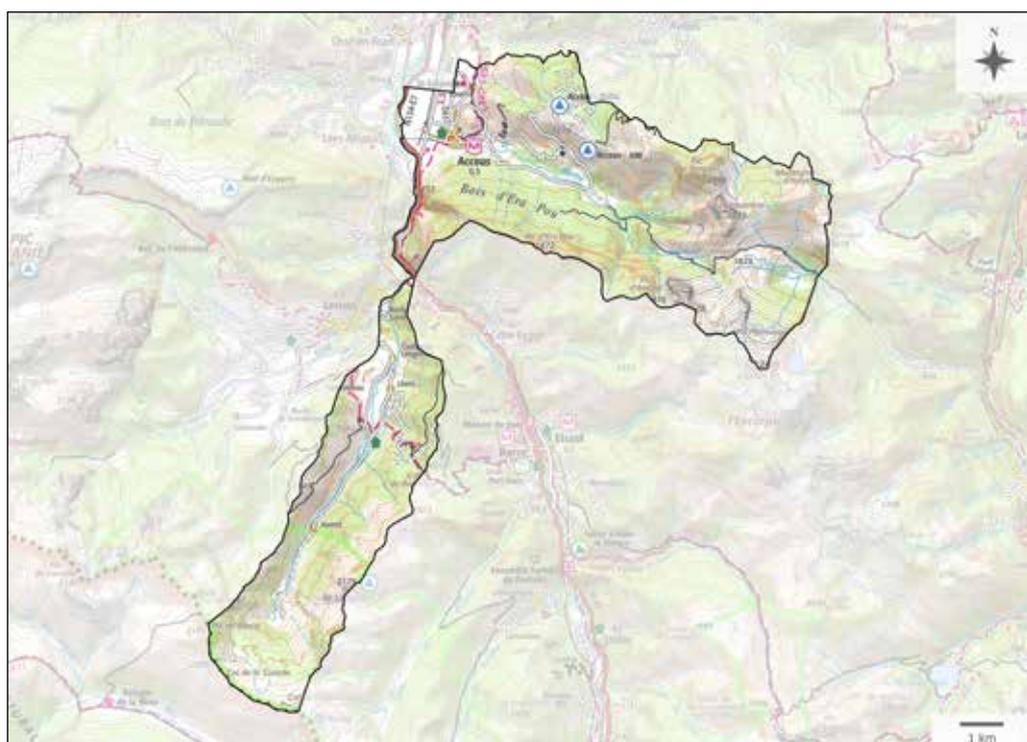


Hameau de Jouers
© M. Hervieu - Parc national des Pyrénées

Figure 1.
Cartes de localisation de la commune d'Accous
Sources : INPN et IGN



Hameau de Lhers
© E. Bergez



2. Cadre climatique

Les précipitations à Accous sont importantes. En effet, les averses persistent même lors des mois les plus secs, avec des précipitations moyennes de 1769 mm par an. La température moyenne est quant à elle de 8,8 °C.

Eglise et cimetière d'Accous
© R. Camviel- Parc national des Pyrénées



3. Histoire et patrimoine

La commune d'Accous possède deux églises et deux chapelles sur son territoire. L'église principale, Saint-Martin, a été reconstruite au XIV^e siècle. Il n'en subsiste que le chœur et deux travées et la pierre de dédicace (1358) reprise dans la façade lors de l'agrandissement au XVIII^e siècle. Au village de Jouers se situe l'église Saint-Saturnin. Classée monument historique, elle date du XII^e siècle. Enfin sur les hauteurs d'Accous se trouve la chapelle de Saint-Christau près de la fontaine du même nom. Attestée au XVI^e siècle, elle a été entièrement reconstruite au XIX^e et XX^e siècle. Enfin, sur le plateau de Lhers, se trouve la chapelle Saint-Jean Baptiste construite au XVIII^e siècle par la volonté d'un marchand originaire du lieu ayant fait fortune à Madrid.



Chapelle de Jouers
© I. Pizzutto- Parc national des Pyrénées

4. Contexte socio-économique

L'évolution démographique d'Accous suit dans ses grandes lignes celle de nombreux villages pyrénéens. Après un maximum de population au cours du XIX^e siècle, avec notamment plus de 1500 habitants entre 1800 et 1861, un exode rural va peu à peu toucher la commune à partir de la fin du XIX^e siècle et jusque dans les années 1960. La population va alors se maintenir autour de 430 habitants. En 2018, la population recensée par l'INSEE est de 460 habitants.

Du fait de sa situation géographique et des milieux présents, Accous est une commune tournée vers l'agriculture et l'élevage. Les troupeaux peuvent pâturer sur de nombreuses estives et leur lait est transformé en fromage. La commune fait d'ailleurs partie de la zone d'appellation de l'Ossau-Iraty. Par les valeurs qu'ils portent et transmettent, par leur manière de produire ou d'exercer leurs activités, certains socio-professionnels de la commune bénéficient de la marque Esprit Parc National, référencés sur le site internet : <https://www.espritparcnational.com/pyrenees>.



Porche à Accous
© R. Camviel- Parc national des Pyrénées

PARTIE 3

Atlas de la biodiversité communale La Biodiversité d'Accous



1.1. Evolutions récentes des paysages de 1959 à nos jours

Les photographies aériennes montrent le territoire communal respectivement en 1959 et 2018. Cette représentation diachronique permet de comparer les paysages dans le temps et ainsi de mettre en évidence les changements perceptibles au niveau des unités paysagères.

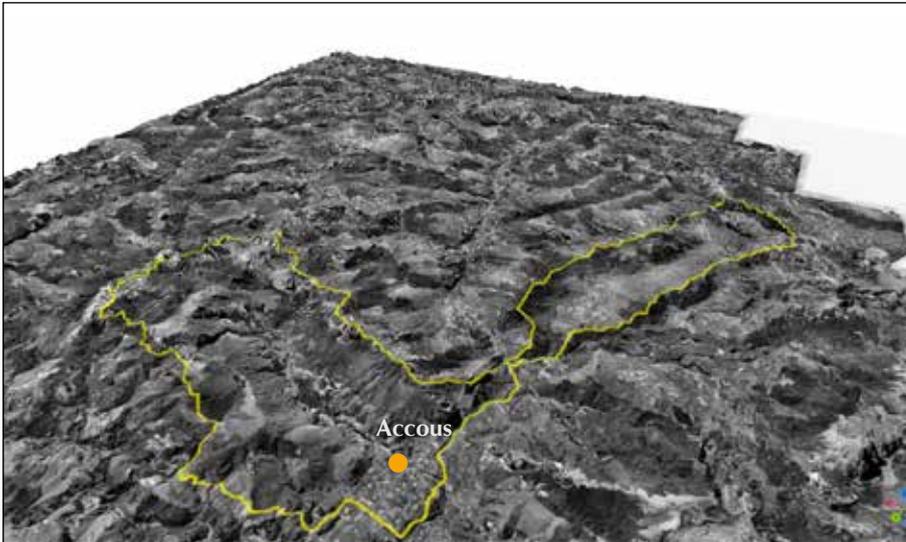


Figure 4.

Accous en 1959 puis en 2018 (photographies aériennes représentées en 3D)

Sources : Plugin QGis2threejs 2.6 © M. Akagi, BD Ortho 1959 et 2018 © IGN
Réalisation : CEN Occitanie



Les milieux ouverts et boisés montrent quelques évolutions sur la période considérée. Ainsi, la forêt a gagné près de 150 hectares au cours des dernières décennies, une progression qui est essentiellement le fruit d'une moindre utilisation de certaines parcelles anciennement cultivées, mais aussi d'une extension des boisements déjà existants, ou encore d'une fermeture d'anciennes pelouses d'altitude. Enfin, des zones *a priori* déjà à l'état de landes ou de friches en 1959 ont poursuivi leur évolution vers la forêt. Néanmoins, les milieux ouverts demeurent largement représentés sur toute la commune, tandis que les milieux de bocage et cultures se maintiennent autour du village et du hameau de Lhers.

Les milieux urbains couvraient une vingtaine d'hectares en 1959, correspondant à l'emprise du village historique. Le réseau de routes, pistes et voies diverses s'étendait sur 55 kilomètres. En 2018, nous observons une extension de l'urbanisation avec un doublement de la surface des zones bâties (42,2 hectares) et du linéaire des voies de communication (100 kilomètres). Toutefois, cette extension semble contenue autour du village et des hameaux de Lhers. De même, les routes nouvellement construites sont concentrées autour du village et de Lhers et connectent ou prolongent des routes ou pistes déjà existantes.

Enfin, les milieux minéraux, soumis à une évolution lente et représentés par les falaises au nord-est et au sud de la commune, n'ont pas évolué de manière significative sur la période. C'est aussi le cas pour les milieux humides dont l'empreinte dans le paysage demeure inchangée.

Figure 5.

Analyse diachronique montrant l'évolution du couvert forestier et de l'urbanisation entre 1959 et 2018

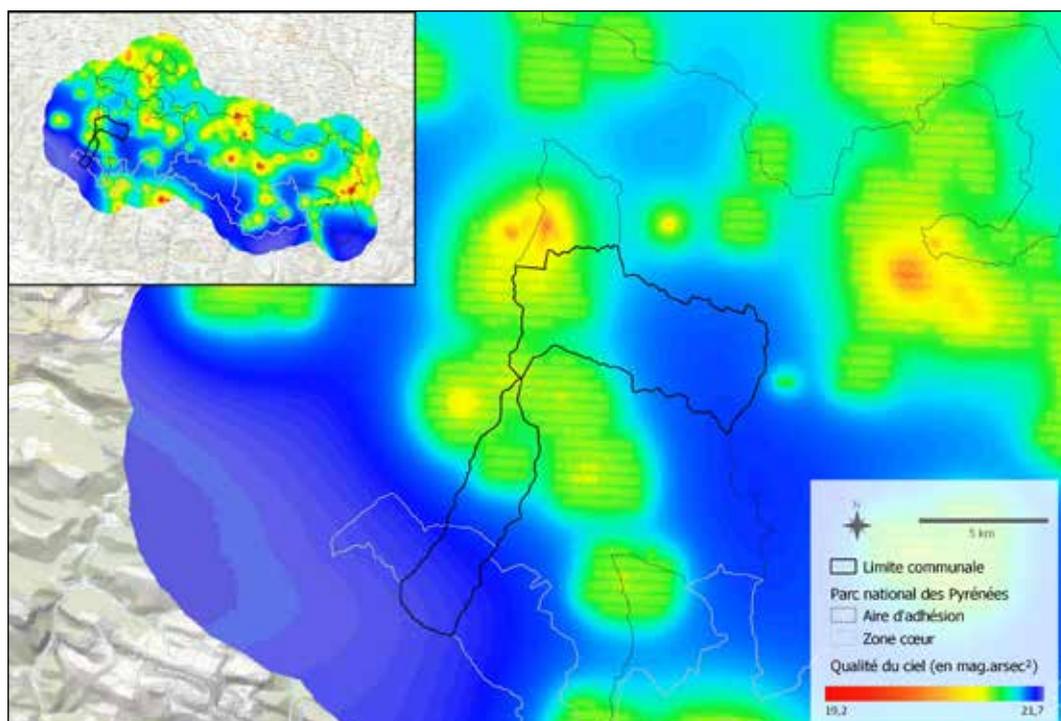
Sources : BD Ortho 1959 et 2018 © IGN, évolution de l'urbanisation © Parc national des Pyrénées & IGN
Réalisation : CEN Occitanie



1.2. Trame sombre et qualité du ciel

Ces dernières années ont vu l'émergence et le développement d'un nouveau concept en matière de préservation de la biodiversité ; il s'agit de la trame sombre. En effet, face au développement croissant de l'éclairage artificiel, qu'il soit public ou privé, l'obscurité de la nuit est de plus en plus perturbée, ce qui induit notamment des impacts sur la faune nocturne, en grande partie dépendante de cette obscurité. De fait, il est apparu primordial de lutter contre les sources de cette pollution lumineuse, très coûteuses pour les collectivités et parfois superflues au regard des besoins exprimés par les populations.

Le Parc national des Pyrénées a réalisé un diagnostic de la qualité du ciel à l'échelle de son territoire (cf. figure n°6) et établi ainsi un premier état des lieux. Exprimée en **mag.arsec²** ⁶, cette qualité du ciel est considérée mauvaise pour des valeurs inférieures à 19 et très bonne lorsqu'elle dépasse 21,4.



⁶ L'unité mag.arsec², ou magnitude par seconde d'arc au carré, traduit la brillance du fond du ciel dans un carré d'une seconde d'arc de côté. Plus cette brillance sera élevée, meilleure sera la qualité du ciel (cf. darkskylab.com).

Figure 6.

Qualité du ciel autour de la commune d'Accous et à l'échelle du Parc national des Pyrénées

Sources : Qualité du ciel © Dark Sky Lab, Plan IGN v2 © IGN
Réalisation : CEN Occitanie

A Accous, la qualité du ciel est en moyenne de 21,4 mag.arcsec², ce qui traduit selon l'échelle utilisée (échelle de Bortle) un ciel de type rural. Cela signifie que par temps clair la voie lactée est bien visible et qu'il est possible d'en distinguer quelques détails. La zone la plus éclairée du territoire communal est globalement située au centre du bourg le long de la Berthe et du Gave d'Aspe, où les hameaux d'Accous et de Lhers, et les villages proches tels Lescun ou Bedous, génèrent un halo lumineux significatif.

Aussi, c'est dans ce secteur que la qualité du ciel atteint son niveau le plus bas sur la commune, à savoir 20,93 mag.arcsec² soit un ciel de type suburbain / rural. Là, la voie lactée est visible mais apparaît affaiblie sur l'horizon et cette qualité du ciel est jugée moyenne selon l'indicateur national. Deux zones intermédiaires s'étendent ensuite vers l'est et le sud-ouest, avec un ciel de type rural. Enfin, les deux extrémités de la commune demeurent très peu ou pas du tout éclairées et proposent ainsi un ciel de type site sombre où les valeurs atteignent 21,55 mag.arcsec² à l'est et même 21,65 au sud-ouest ! A l'échelle du Parc national, il s'agit de la qualité du ciel maximale observée. Ici, la voie lactée devient parfaitement visible et de nombreux détails peuvent en être observés.

Il conviendra de préserver ces deux zones sombres en évitant toute implantation de source lumineuse. Des efforts pourront également être faits ou poursuivis pour améliorer la qualité du ciel au niveau des villages et au bord des cours d'eau précités, lesquels sont des lieux de vie et de passage importants pour les espèces nocturnes. De même, des efforts pourraient être faits ou poursuivis pour améliorer la qualité du ciel au niveau du bourg et des nombreux hameaux présents sur le territoire communal.

2. Les milieux et les espèces

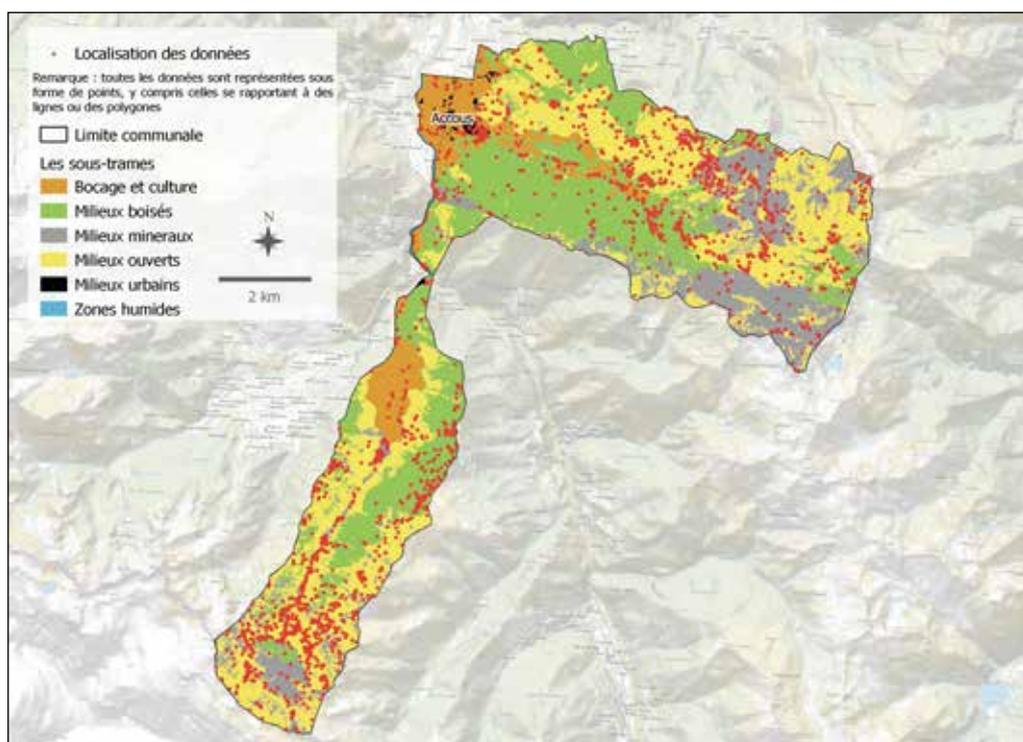
Du début de l'année 2017 à la fin de l'année 2019, les agents du Parc national des Pyrénées et les partenaires du programme ABC ont parcouru la commune pour réaliser des inventaires.

Pour mémoire, une observation, ou une donnée, comprend a minima quatre informations de base : le nom scientifique de l'espèce observée, la date, le lieu et le nom de l'observateur. Au total, 12 085 données ont été récoltées sur la commune d'Accous, comme l'illustre la carte suivante où chaque point correspond à une ou plusieurs observations d'espèces. L'ensemble des observations, toutes trames confondues, a permis d'identifier **2263 espèces différentes, dont 1048 de faune, 1022 de flore et 193 de fonge**. La figure suivante illustre la répartition des observations réalisées en fonction des milieux ou sous-trames présents sur la commune.

Figure 7.

Carte des points d'observations naturalistes réalisés sur la commune dans le cadre du programme ABC

Sources : Données et sous-trames © Parc national des Pyrénées, Plan IGN v2 © IGN
Réalisation : CEN Occitanie



Les observations réalisées sur la commune sont majoritairement réparties sur quatre sous-trames : les milieux ouverts (33%), les milieux minéraux (20,75%), les milieux urbains (18,66%) et les milieux boisés (17,54%), qui couvrent plus de 90% du territoire communal.

Notons tout de même que les milieux urbains ne couvrent que 1% du territoire mais représentent plus de 18% des données, ce qui peut traduire une richesse de ces milieux tout autant qu'une prospection plus importante du fait de leur plus grande accessibilité. Le reste des données se répartit entre les milieux de bocages et cultures (8,24%) et les zones humides (1,80%) qui couvrent respectivement 9% et moins de 0,5% de la surface communale.

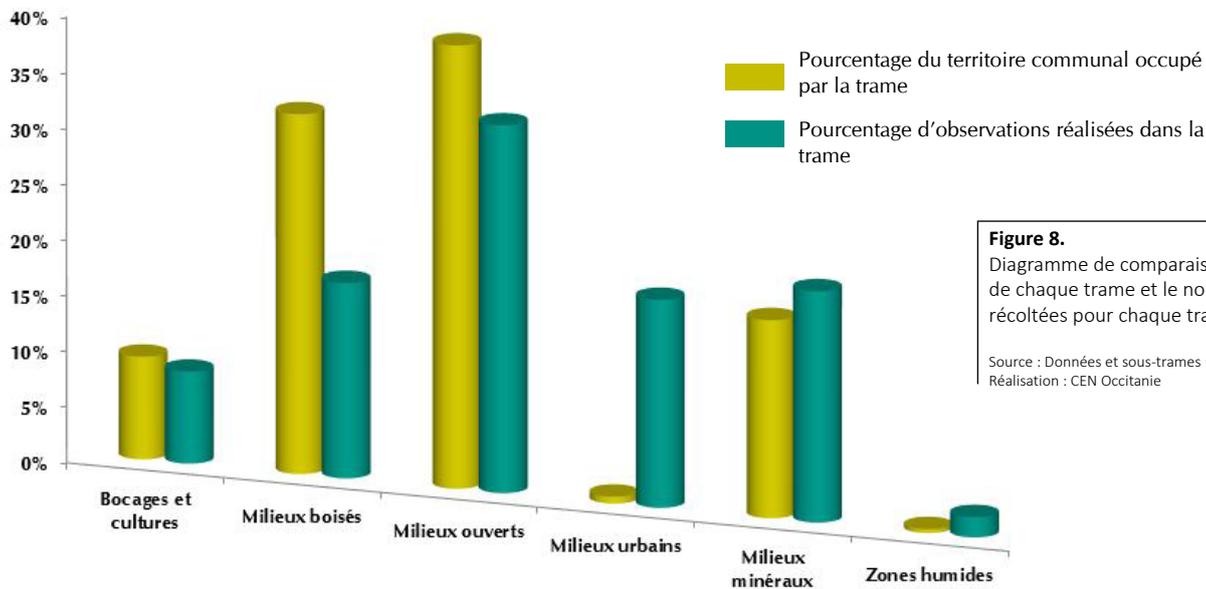


Figure 8.
Diagramme de comparaison entre la surface de chaque trame et le nombre de données récoltées pour chaque trame.
Source : Données et sous-trames © Parc national des Pyrénées
Réalisation : CEN Occitanie

Le tableau suivant présente de façon synthétique les résultats obtenus en termes de nombre d'espèces en fonction des différents groupes étudiés. Il contient également une estimation du niveau de connaissance atteint dans les différents groupes.

Groupes	Sous-groupes	Nombre de données	Nombre d'espèces (dont à enjeux ⁷)	Niveau de connaissance
Amphibiens		197	7 (7)	★★★
Mammifères		700	30 (14)	★★★
Oiseaux		1 440	115 (106)	★★★
Poissons		18	1 (1)	★
Reptiles		81	9 (9)	★★★
Invertébrés	Rhopalocères et Zygènes	574	92 (35)	★★★
	Hétérocères	882	386	★★★
	Odonates	53	10 (2)	★★
	Coléoptères	141	104 (1)	★★
	Orthoptères	163	37	★★★
	Autres insectes	109	95	★
	Arachnides	577	161	★★
	Autres invertébrés	1	1	★
Sous-total Faune		9 861	1 048 (175)	
Plantes à fleurs (Angiospermes)		5 474	847 (130)	★★★
Conifères et autres (Gymnospermes)		103	9 (1)	★★★
Fougères (ptéridophytes)		375	46 (9)	★★★
Mousses au sens large (bryophytes et hépatiques)		210	120 (1)	★★
Champignons		160	115	★
Lichens		98	78 (2)	★★
Sous-total Flore et Fonge		7 149	1 215 (143)	
TOTAL		12 085	2 263 (318)	

★★★ 50 à 100% des espèces potentielles ★★ 25 à 50% des espèces potentielles ★ 0 à 25% des espèces potentielles

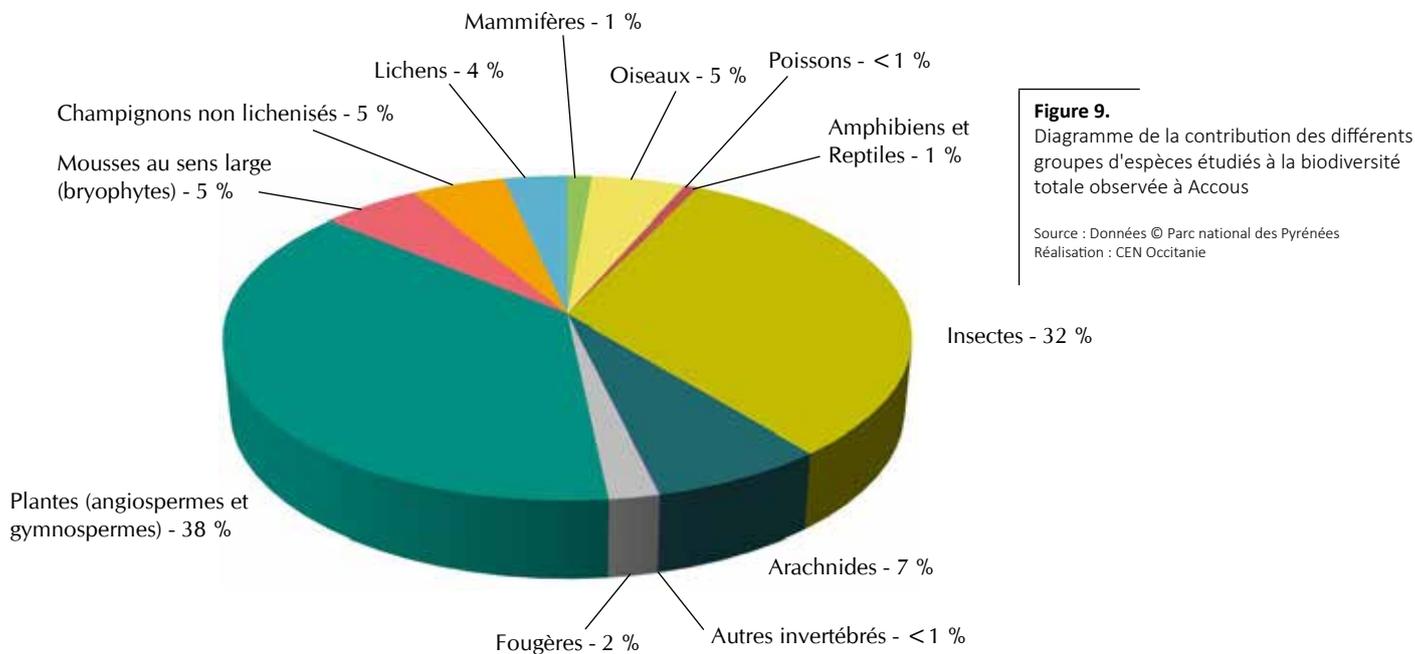
Tableau 1.
Présentation synthétique des résultats d'inventaires par groupe taxonomique et estimation du niveau de connaissance

⁷ Les espèces dites "à enjeux" ou "patrimoniales" comprennent les espèces protégées à l'échelle nationale et/ou régionale, les espèces déterminantes ZNIEFF et les espèces inscrites sur la liste rouge de l'UICN nationale et/ou régionale de "quasi-menacée" à "en danger critique d'extinction".

Au total, dix groupes ou sous-groupes bénéficient d'un niveau de connaissance élevé, c'est-à-dire pour lesquels on estime avoir observé plus de la moitié des espèces potentiellement présentes. Cinq groupes ou sous-groupes affichent un niveau de connaissance moyen et quatre autres un niveau de connaissance faible. Les inventaires ont donc permis d'acquérir un bon niveau de connaissances globales sur la commune d'Accous.

Le niveau moyen voire faible de connaissance atteint pour certains groupes peut s'expliquer par deux raisons principales. Tout d'abord, le temps de prospection impartie aux naturalistes pour réaliser les inventaires étant limité, un déficit de prospection de certains groupes peut apparaître. Ensuite, ce déficit sera d'autant plus grand que le nombre d'espèces potentiellement observables dans le groupe est important (exemple des champignons). En effet, il est plus facile d'arriver à un niveau de connaissance élevé pour des groupes dont le nombre maximal d'espèces observables est faible, ce qui est le cas des amphibiens et des conifères par exemple.

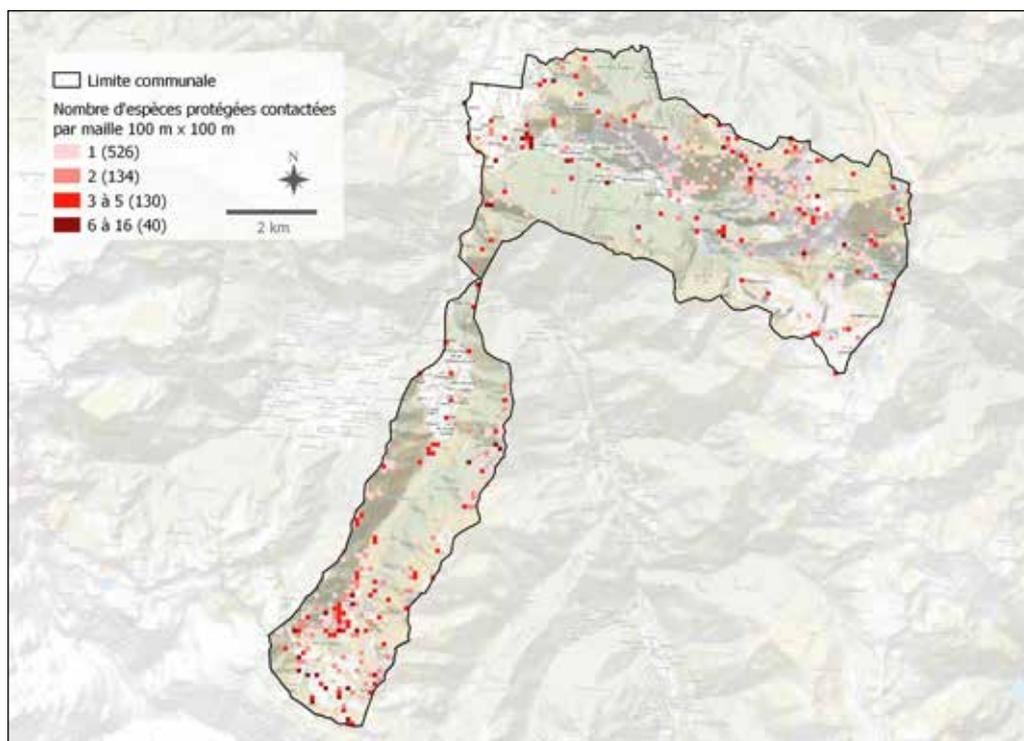
Le nombre d'espèces observées dans les différents groupes est également illustré par la figure suivante. Celle-ci montre la proportion relative des différents groupes étudiés les uns par rapport aux autres.



Deux groupes contribuent particulièrement à la biodiversité totale observée sur la commune : les plantes à fleurs à hauteur de 38 % et les insectes à hauteur de 32 %. Les 30 % restants se partagent entre : arachnides, oiseaux, champignons non lichénisés, mousses, lichens, fougères, mammifères, amphibiens et reptiles ; les autres invertébrés et les poissons complètent ce pourcentage mais sont très faiblement représentés.

Parmi les 2263 espèces de faune, flore et fonge observées, 128 espèces de faune (6 amphibiens, 4 insectes, 9 mammifères, 98 oiseaux, 1 poisson et 10 reptiles) et 14 espèces de flore bénéficient d'un statut de protection nationale. 16 autres espèces de flore bénéficient également d'une protection d'ordre régional (ex. région Aquitaine) tandis qu'une autre bénéficie d'une protection à l'échelle du département des Pyrénées-Atlantiques.

La carte suivante présente de façon synthétique les secteurs de la commune où des espèces de faune et flore protégées ont été observées.



8 Le statut "d'espèce protégée" est régi par le Code de l'Environnement (article L411-1 et suivants) qui précise notamment qu'il est interdit de détruire ou de transporter tout ou partie d'une espèce protégée, y compris le milieu de vie de celle-ci.

9 Les espèces exotiques envahissantes sont définies selon la liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes d'Aquitaine - Caillon A. & Lavoué M., 2016 et l'état des lieux sur la faune exotique présente en Aquitaine - OAFS, 2016. Ici, sont retenues pour la flore, les EEE avérées et potentielles, et pour la faune, les vertébrés classés dans les catégories A et B ainsi que les invertébrés cibles, non évalués.

Le territoire communal a été découpé en mailles de 100 mètres par 100 mètres. L'intensité de la couleur des mailles est proportionnelle au nombre d'espèces protégées⁸ présentes dans la maille. Certaines de ces espèces seront décrites dans la suite du document sous forme de notices. Il est à noter que la fonge ne bénéficie pas, à ce jour, de liste d'espèces protégées.

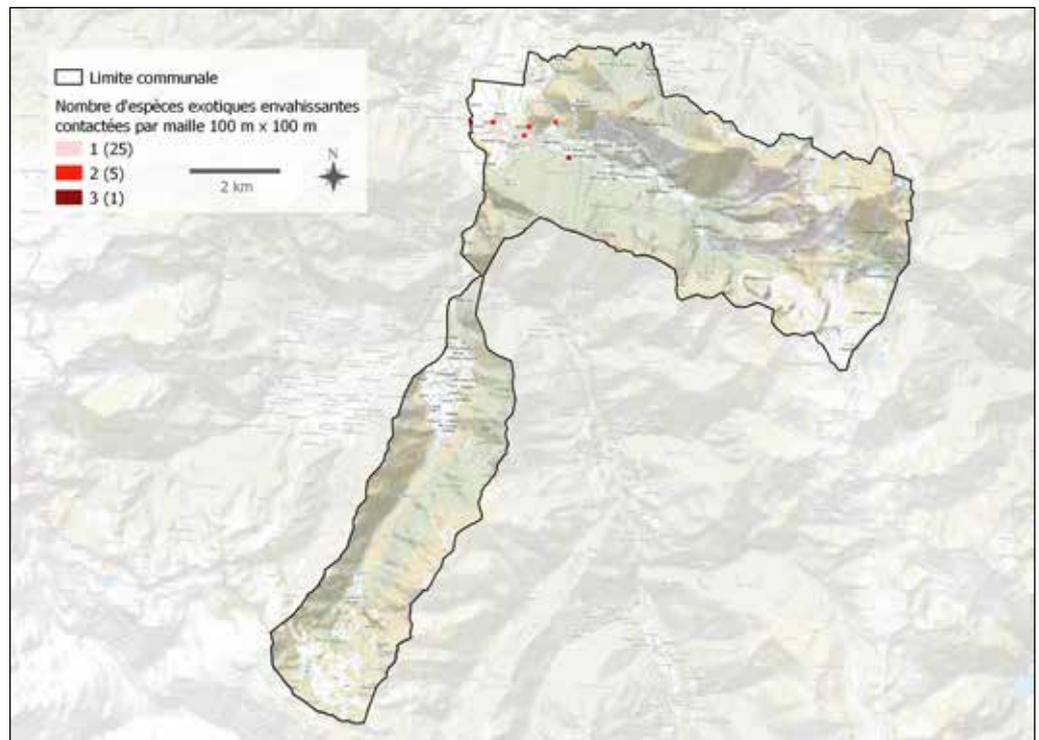
La présence d'espèces exotiques envahissantes⁹ constitue également un élément de connaissance important du fait de la capacité de ces espèces à se développer au détriment de certaines espèces locales. La carte suivante présente de façon synthétique les secteurs de la commune où des espèces exotiques envahissantes de flore ou de faune ont été observées. Sur la commune d'Accous, 5 espèces de flore exotiques envahissantes avérées ont

été recensées : le Buddléia de David, le Fraisier d'Inde, le Laurier-palme, le Robinier faux-acacia et le Sporobole fertile. A cette première liste, il convient d'ajouter 4 espèces qui peuvent potentiellement devenir envahissantes, le Noyer noir, le Chêne rouge d'Amérique, le Rhododendron ornemental et la Véronique de Perse. Concernant la faune, deux espèces exotiques envahissantes ont été recensées : la Pyrale du buis et le Frelon asiatique.

Figure 11.

Carte synthétique de la localisation des espèces de faune et de flore exotiques envahissantes observées sur la commune d'Accous

Sources : Données © Parc national des Pyrénées, Plan IGN v2 © IGN
Réalisation : CEN Occitanie



Enfin, parmi toutes les espèces inventoriées sur le périmètre communal, quelques-unes sont illustrées et commentées dans ce document en raison de :



leur caractère **patrimonial** lié à leur statut (liste rouge UICN), à leur portée réglementaire (statut de protection), ou à leur intérêt écologique (ZNIEFF),



leur aspect **esthétique**,



en raison d'un trait écologique ou comportement particulier qui relève de l'**anecdotique**,



ou encore du fait de leur caractère **envahissant**.

Ces espèces sont présentées après une description rapide des milieux dans lesquels elles vivent préférentiellement. La difficulté d'observation est également précisée en tenant compte de la rareté, de la discrétion, des risques de confusion et de la période de présence avec une échelle variant de une paire de jumelles pour les espèces facilement observables à trois paires pour les espèces plus difficilement observables :





2.1. Les milieux de bocage et cultures



Vue sur le bocage autour du village d'Accous / © I. Pizzutto- Parc national des Pyrénées



Les milieux ouverts de fond de vallée occupent 9% de l'ensemble du territoire communal pour 560 hectares. Ce sont un peu plus de 8% des observations qui y ont été faites, dont la grande majorité pour la flore qui représente près de 62% des données naturalistes sur cette sous-trame. La faune représente quant à elle 37% et la fonge concerne de 1% des observations. Ces milieux se concentrent sur le nord de la commune, autour du village. Ils forment aussi les zones pastorales intermédiaires du hameau de Lhers.

2.1.1. Les habitats naturels représentatifs ou remarquables

La trame des milieux ouverts de fond de vallée est constituée de divers habitats tels que des prairies de fauche, des pâtures, des bosquets ainsi que des haies. L'ensemble est maintenu par des pratiques agricoles. Les prairies pâturées sont caractérisées par la présence de plantes capables de supporter le piétinement telles que le Grand Plantain ou le Pâturin annuel. Les prairies de fauche ont un aspect homogène, leur flore est très diversifiée et leur caractère montagnard leur apporte une certaine originalité ; la Trisète commune en est une bonne représentante.

Les prairies d'Accous sont entrecoupées de haies de noisetiers et de frênes qui, le plus souvent, longent le réseau hydrographique. Près du hameau de Lhers, on trouve une vaste zone plate propice au pastoralisme. Les pâtures d'intersaison entourent de nombreuses granges ; elles sont fauchées pendant que les troupeaux sont en estive. La biodiversité, très importante, est directement liée à cet usage mixte. Les premiers stades de déprise sont marqués par un fort recouvrement de la Fougère aigle.

2.1.2. Quelques espèces remarquables...



Ancolie vulgaire / © L. Cazabet- Parc national des Pyrénées

L'Ancolie commune

Aquilegia vulgaris



L'Ancolie commune possède une esthétique remarquable. Les tiges florales, de 30 à 60 cm, portent de délicates fleurs la plupart du temps bleues, plus rarement roses ou blanches. Elles dessinent vers l'arrière des protubérances caractéristiques en forme de crochets, des éperons. Elle se développe de mai à août dans les bois clairs, les clairières ou les abords des chemins forestiers. Sur Accous, elle a surtout été rencontrée près des bordes, en lisière forestière, dans la vallée de la Berthe, comme dans la vallée du Labadie.

Très utilisée au Moyen-Âge, elle était à la base de nombreux remèdes ou philtres aphrodisiaques sans que ses propriétés n'aient jamais été démontrées. La plante contient en réalité certaines substances toxiques dangereuses pour la santé. Son charme inspira néanmoins de nombreux poètes comme Pierre de Ronsard et François-René de Châteaubriand.

Le Buddléia du Père David

Buddleja davidii



Cet arbuste, d'environ 5 m de hauteur, aussi appelé Lilas d'été en raison de sa floraison de juin à septembre et de sa ressemblance avec le Lilas commun (*Syringa vulgaris*), est une espèce envahissante. Importée de Chine à la fin du XIXe siècle par le Père David, missionnaire et botaniste natif d'Espelette, la plante est cultivée dès le début de la première guerre mondiale.

Aujourd'hui très prisée des particuliers comme des professionnels pour un usage ornemental, elle s'échappe dans la nature où elle entraîne une baisse de la diversité végétale, en particulier le long des gaves.

Elle a été trouvée aussi en pied de versant oriental du Poey. Par ailleurs, elle est plus communément nommée Arbre aux papillons ; de fait, il est butiné par de nombreuses espèces, malgré le caractère toxique de ses feuilles.



Buddléia du Père David / © D. Pelletier - Parc national des Pyrénées



Epicéa commun et Mésange noire / © S. Rollet- Parc national des Pyrénées

L'Epicéa commun

Picea abies subsp abies



En France, l'Epicéa commun peuple spontanément les Vosges, le Jura, les Alpes du Nord et localement les Alpes du Sud, en mélange avec le hêtre et le sapin à l'étage montagnard et en peuplement dominant à l'étage subalpin. Il a largement été introduit en plaine, mais surtout dans les Pyrénées, le Massif central et la Corse comme essence exotique car il fournit un bois de qualité pouvant être utilisé en charpente et menuiserie. Il préfère les sols frais et acides, mais tolère les sols calcaires. Il tolère aussi les sols superficiels en raison de son enracinement traçant, mais il est de ce fait sensible aux chablis.

Il préfère les climats humides, si bien qu'il souffre des canicules à répétition ce qui contribue à son affaiblissement. Cela permet alors à des coléoptères ravageurs (scolytes) de dévaster les plantations. Lorsqu'il n'est pas dépérissant, l'Epicéa commun a un caractère envahissant. Il convient alors d'éradiquer les nouveaux semis qui s'échappent des plantations. A Accous, il a été introduit en plusieurs endroits en pied de versant du Bois d'era Pou.



Punaise de l'asclépiade / © J.L. Potiron

La Punaise de l'asclépiade *Tropidothorax leucopterus*



Appartenant à la famille des Lygaeidae, cette punaise reconnaissable à son corps ovale et allongé de 8,5 à 11,5 mm et à sa tête noire portant une petite tache claire circulaire au milieu du bord postérieur, attire immédiatement l'attention par sa coloration vive noire et rouge ayant valeur d'avertissement pour ses prédateurs potentiels. Comme d'autres représentants de sa famille ayant la même livrée protectrice, elle est particulièrement remarquable pour sa prédilection alimentaire pour des plantes vénéneuses, notamment des Asclepiadiaceae comme le Dompte venin officinal (*Vincetoxicum hirundinaria*) dont elle crible les tiges et surtout les feuilles de piqûres pour se nourrir tant à l'état de larve que d'adulte.

C'est une espèce commune, largement distribuée en France et dans les Pyrénées, qui fréquente de préférence les lisières des bois et les bords de chemin, en plaine et moyenne montagne où se développe sa plante hôte. Elle a été détectée à Accous dans des prairies des deux vallées principales.

L'Ædipode turquoise *Oedipoda caerulescens*



L'Ædipode turquoise est un criquet de couleur généralement grise avec des bandes verticales noires sur les ailes. Cependant, cette espèce peut adopter d'autres couleurs, en s'adaptant au substrat sur lequel elle vit. Les ailes postérieures, visibles uniquement en vol, sont bleu turquoise à large bord noir. C'est une espèce qui apprécie les habitats présentant un fort pourcentage de sol nu ou minéral : pelouses sèches, steppes rocheuses, éboulis, carrières, sablières, voies ferrées et autres zones anthropiques. On peut l'observer à l'état adulte principalement entre juin et septembre. En altitude, une espèce morphologiquement proche peut être potentiellement rencontrée : l'Ædipode ibérique.

Sur la commune d'Accous, l'Ædipode turquoise a été observée uniquement dans des pelouses rocailleuses, au lieu-dit « Penne de l'Espade ». Elle est probablement présente ailleurs, au regard de ses bonnes capacités de dispersion et de maintien sur de petites surfaces.



Ædipode turquoise / © J. Robin - CEN Occitanie



Bruant jaune / © F. Luc - Parc national des Pyrénées

Le Bruant jaune *Emberiza citrinella*



Présent jusqu'en Asie centrale, ce Bruant occupe toute la France métropolitaine malgré quelques disparités dans le sud-ouest et sur le pourtour méditerranéen. Comme son nom l'indique, il arbore une belle couleur jaune soulignée de nuances de brun et de rouille sur le dos et les ailes ainsi que de fines stries plus sombres autour des yeux. Lorsqu'il chante, perché au sommet de la végétation, le mâle est ainsi particulièrement éclatant et visible de loin malgré sa petite taille. Il fréquente les milieux mosaïqués, les paysages ouverts ou semi-ouverts parcourus de haies bocagères, et se rencontre jusque dans les pelouses de l'étage subalpin. Si l'espèce est encore bien présente dans la région, ses effectifs nationaux ont diminué de moitié ces vingt dernières années ! En cause, l'évolution des pratiques agricoles et le réchauffement climatique.

A Accous, plusieurs données attestent de la reproduction de l'espèce dans les pelouses d'altitude, par exemple autour du col d'Iseye ou vers la cabane de Pourcibo.



2.2. Les milieux boisés



Sous-bois en hêtraie / © J. Bauwin - Parc national des Pyrénées



Les milieux boisés s'étendent du nord au sud de la commune, principalement sur des versants abrupts et majoritairement en ombrée. Ils couvrent une surface totale de plus de 1 960 hectares, soit le tiers du territoire communal. Ils ont progressé de près de 150 hectares en une soixantaine d'années. Cette progression s'est effectuée majoritairement en pied d'ombrée, au contact de la hêtraie, sur des zones anciennement pâturées.

Dans le cadre des inventaires de terrain, environ 18 % des observations naturalistes ont été effectuées en milieux forestiers, dont 50% pour la flore, 40% pour la faune et 10% pour la fonge. Au total, ce sont plus de 2 100 données qui ont été collectées dans cette sous-trame, faisant d'elle l'une des quatre plus conséquentes en termes d'observations naturalistes avec les milieux ouverts, rupestres et urbains. A noter que 203 données de fonge ont été collectées dans ces milieux boisés très favorables à ce règne, soit près des 4/5 des observations totales pour la fonge.

2.2.1. Les habitats naturels représentatifs ou remarquables

Les boisements de l'étage collinéen sont très peu représentés sur la commune et se limitent aux bosquets situés près du village, sur les versants directement au-dessus d'Accous. Le Frêne commun y domine largement. Sur les parcelles à l'abandon depuis quelques années, on trouve des bosquets de Noisetier. Ailleurs, c'est la hêtraie qui constitue le boisement de feuillus le plus commun. Il faut aller en fond de vallée au sud de la commune et à l'est pour voir le sapin progressivement prendre le dessus, d'abord dans des hêtraies-sapinières, puis plus haut des sapinières pures.

Plus haut encore, on trouve des boisements très lâches de Pin à crochets qui sont englobés dans la trame des milieux ouverts. Entre la sapinière et ces formations d'altitude se développe sur quelques mètres une bande de Bouleau verruqueux et de divers Sorbiers.

2.2.2. Quelques espèces remarquables...



Amadouvier / © E. Farand - Parc national des Pyrénées

L'Amadouvier *Fomes fomentarius*



L'Amadouvier est un champignon parasite trapu qui pousse entre autres sur les troncs des hêtres, peupliers et saules, plus rarement sur les sapins. Il attaque préférentiellement les arbres déjà souffrants et participe à leur lent dépérissement. D'année en année, il se développe du haut vers le bas sous forme de bourrelets concentriques, le tout ressemblant à un sabot de cheval gris pâle pouvant atteindre 40 cm de large. Sa chair très dure, un peu liégeuse, possède un bon pouvoir calorifique une fois sèche. C'est d'ailleurs cette propriété qui a fait sa notoriété. Depuis la Préhistoire, il est l'un des champignons utilisés pour fabriquer l'amadou, matériel essentiel pour allumer un feu. Jusqu'au début du XXe siècle, les amadoueurs imprégnaient leur amadou de diverses substances pour en améliorer l'efficacité, avant que le métier ne se perde.

C'est dans les hêtraies d'Accous qu'on peut le rencontrer. Il a par exemple été vu au-dessus du hameau d'Aumet et près de la Borde de Couyepetrou.

Le Pied-de-mouton *Hydnum repandum*



Plus commun et connu que l'Amadouvier, car comestible, le Pied-de-mouton est un petit champignon d'environ 5 centimètres de diamètre, de couleur orange très pâle, qui repousse en ligne chaque année au même endroit. Les hydnes, dont fait partie le Pied-de-mouton, possèdent une multitude de fins aiguillons qui ornent le dessous de leur chapeau ; une des diverses façons de maximiser la surface de leur partie fertile responsable de la production des spores (hyménium).

On rencontre ce champignon indifféremment dans les forêts de feuillus et de conifères, car il est capable de former des mycorhizes – associations symbiotiques - avec diverses essences forestières. Une station a été trouvée près de la Borde Apiou. Reste maintenant à la retrouver.



Pied-de-mouton © CBNPMP / G. Corriol



Lichen pulmonaire / © L. Nédélec - Parc national des Pyrénées

Le Lichen pulmonaire *Lobaria pulmonaria*



Le Lichen pulmonaire, comme tous les lichens, est le résultat d'une symbiose entre un champignon et une algue. Sa présence sur les troncs d'arbres témoigne d'une très bonne qualité de l'air. En cas de pollution atmosphérique, il disparaît. Du fait d'une croissance très lente (quelques mm par an), il ne commence sa reproduction sexuée qu'au bout de plusieurs dizaines d'années, raison pour laquelle c'est un très bon indicateur des vieilles forêts, surtout quand on trouve de grands individus (jusqu'à 40 cm).

A Accous, tout un cortège de lichens exigeants a été recensé, à plusieurs endroits, notamment dans le fond de la vallée de la Berthe, preuve de la naturalité des plus vieux boisements de la commune. Déjà utilisé au XVIe siècle pour soigner les maladies respiratoires à cause de sa ressemblance avec les poumons, il est utilisé aujourd'hui en homéopathie pour soigner la toux. En effet, au-delà de cette simple ressemblance, il contient des substances antibactériennes comme beaucoup de lichens.



Ours brun, empreintes dans la neige / © L. Nédélec - Parc national des Pyrénées

L'Ours brun

Ursus arctos



Emblématique des Pyrénées, l'Ours fascine autant qu'il divise ; sujet de légendes et bien ancré dans l'imaginaire, il est aussi au centre de tensions et a failli disparaître au début du 21^{ème} siècle, alors qu'il ne restait que quelques individus sur le massif ; en cause, la chasse, puis le braconnage, et une pression plus forte sur les forêts. Des opérations de réintroduction ont depuis été menées, et si la population reste fragile, 60 ours peuplent aujourd'hui les Pyrénées, seulement 7 dans les Pyrénées-Atlantiques. Parmi ceux-là, certains sont parfois observés dans les forêts d'Accous. Cette population constitue l'une des dernières d'Europe de l'ouest avec les Cantabriques.

Considéré comme un des trois « grands prédateurs » européens, son régime alimentaire est pourtant largement constitué de végétaux. Espèce solitaire, seules les femelles peuvent être observées avec leurs oursons. Si l'ours est discret et évite l'Homme, des rencontres sont possibles. Si c'est le cas, manifestez-vous pour qu'il puisse vous identifier, et retournez calmement sur vos pas.

la Chouette de Tengmalm

Aegolius funereus



Cette chouette est assez largement répartie dans tout l'hémisphère nord. Elle demeure assez peu connue du grand public du fait de sa petite taille, une vingtaine de centimètres, et de son habitat. Elle est en effet inféodée aux forêts des étages montagnard et subalpin, ou, dans le nord, aux forêts boréales, telles des pineraies, des sapinières ou des hêtraies-sapinières. Pour autant, en sortie d'hiver, à partir du mois de février, son chant flûté et mélodieux 'pou pou pou' est assez facilement reconnaissable et porte loin si les conditions sont bonnes. Elle s'installe dans d'anciennes loges de pics, notamment de Pic noir. Elle consomme surtout des micromammifères (campagnols, mulots, etc.) dont les densités fluctuantes impactent de façon cyclique les populations de chouettes de Tengmalm.

A Accous, elle niche sur le versant est du Labadie, au niveau du bois des Pisés. Sa conservation passe par la préservation et la tranquillité des boisements ; le maintien des arbres à cavités est de fait primordial.



Jeune Chouette de Tengmalm / © L. Nédélec- Parc national des Pyrénées



Bathysciola schioedtei



Bathysciola schioedtei est un tout petit coléoptère (2,5 mm) appartenant à la famille des Leiodidae, de couleur brunâtre foncée peu brillante, aux élytres assez convexes, et à pubescence fine et aux antennes assez longues. Il fait partie d'un vaste genre à l'identification très délicate comptant environ 55 espèces en France dont 31 sont recensées dans la région Pyrénéenne. D'apparence très proche, elles ne diffèrent que par quelques détails distinctifs observables sur les élytres, les tibias et sur les pièces génitales des individus mâles. La grande majorité fréquente les zones forestières à l'exception de certaines d'entre elles localisées aux entrées de grottes. Elles possèdent toutes des mœurs **endogés**¹⁰ et vivent dans le sol, l'humus ou sous les mousses.

Bathysciola schioedtei est une espèce endémique des Pyrénées françaises qui a fait l'objet d'une mention le long de la Berthe faisant d'Accous une des rares communes où cette espèce est connue.

¹⁰par opposition avec hypogées, les espèces endogées passent l'essentiel de leur temps sous terre.

Bathysciola schioedtei / © C. Vanderbergh



2.3. Les milieux minéraux



Eboulis et pic de Bergon / © R. Camviel- Parc national des Pyrénées



Les milieux minéraux, c'est-à-dire les milieux où la végétation est rare voire absente (éboulis, falaises, rochers...), sont relativement stables dans le temps. Ils couvrent près de 1 080 hectares, soit 18% de la superficie du territoire communal, et sont donc la troisième sous-trame la plus représentée sur la commune. Ils ont également fait l'objet d'un grand nombre d'observations naturalistes puisque plus de 2 500 données y ont été collectées, soit plus de 1/5 des observations totales, avec pour l'essentiel des données floristiques (91%) auxquelles s'ajoutent les données faunistiques (8%), et dans une moindre mesure celles des lichens.

Ces milieux sont généralement contraignants (absence de sol et d'eau, ensoleillement intense, etc.) et seules les espèces adaptées à ces conditions peuvent y élire domicile. Celles qui s'y trouvent, parfois protégées au niveau national, présentent d'ailleurs souvent un fort degré d'endémisme et confèrent toute son originalité à la commune.

2.3.1. Les habitats naturels représentatifs ou remarquables

Associés aux milieux ouverts de pelouses, de combes à neige, etc. les milieux minéraux sont abondants sur la commune, surtout au sud et à l'est. Du fait des amplitudes altitudinales, des variations d'exposition et de nature de la roche-mère, ils hébergent une grande diversité d'habitats naturels.

Dans les massifs calcaires, sur les versants bien exposés, les affleurements rocheux permettent la présence d'une pelouse sèche sur calcaire. Très diversifiée, elle est caractérisée par de l'Anthyllide alpestre, l'Hélianthème nummulaire, la Germandrée des Pyrénées, la Bugrane striée. Par endroits, une variante de cette pelouse est dominée par la Sesslerie bleue, accompagnée de la Laïche humble et de la Globulaire à tige nue. Les falaises accueillent une mosaïque d'habitats : des plantes de fourrés de versants rocaillieux chauds et secs comme l'Amélanchier et le Genévrier commun, et même le plus rare Genévrier de Phénicie. Des pelouses sèches garnissent les petites vires et des végétations de dalles profitent des replats rocheux, avec la Paronyque à feuilles de Serpolet, l'Orpin blanc et la Joubarbe des toits. Dans les fissures de la roche, se trouvent les plantes typiques des falaises calcaires pyrénéennes comme l'Androsace hérissée. Les éboulis calcaires abritent des plantes rares comme l'Adonis des Pyrénées, le Grémil de Gaston et l'Ibérus de Bernard.

En fond de vallée, les affleurements rocheux, polis par les glaciers qui jadis occupaient le site, sont couverts d'une végétation caractérisée par l'Alchémille des rochers aux revers des feuilles argentées, la Joubarbe des montagnes et la Joubarbe des toits. Plus haut, à partir de l'étage subalpin, les zones rocaillieuses sont constituées par endroit de falaises siliceuses sur lesquelles s'épanouit la Cardamine à feuilles de Réséda. Ces falaises abritent dans les fissures des espèces spécialisées comme l'Orpin à feuilles courtes, la Véronique des rochers, la Raiponce hémisphérique, la Saxifrage musquée et le Silène des rochers. Les pieds de ces falaises sont souvent occupés par des éboulis de gros blocs, caractérisés par une végétation très clairsemée composée principalement d'une petite fougère qui forme des touffes vert-tendre : la Cryptogramme crispée.

2.3.2. Quelques espèces remarquables...



Androsace hérissée © CBNPMP / C. Berges

L'Androsace hérissée *Androsace cylindrica* subsp. *hirtella*



Plante de fissures de parois calcaires, l'Androsace hérissée forme des coussinets, collés à même la roche, ornés de petites fleurs solitaires pédonculées blanches ou roses, et qui peuvent atteindre jusqu'à 25 centimètres de diamètre. Elle se distingue des autres androsaces par ses feuilles étroites, poilues sur les deux faces, à poils simples mêlées de poils fourchus. L'Androsace cylindrique n'a pas de poils fourchus ; et l'Androsace des Pyrénées a des fleurs entourées de deux **bractées**¹¹.

Endémique des Pyrénées occidentales, on la rencontre de l'étage montagnard à l'étage alpin. A l'Est, les dernières stations sont dans les Hautes-Pyrénées. A Accous, de nombreuses stations sont connues dans le massif du Pic de Bergon (ou Pic d'Ilhec). Du fait de sa rareté, elle bénéficie d'une protection nationale.

¹¹ à ne pas confondre avec des feuilles, la bractée se trouve à la base de la fleur et entoure la tige

L'Ibérus de Bernard *Iberis bernardiana*



De mai à juillet, dans les pelouses rocailleuses et les éboulis d'Accous, on peut trouver çà et là des belles plantes rares de la famille du chou ou du colza. L'Ibérus de Bernard est une plante de 5 à 20 cm, à tiges grêles, **rameuses**¹² dans le haut, et à feuilles un peu épaisses. Les fleurs sont rose pâle ou blanches, assez petites en grappe un peu serrée. L'Ibérus de Bernard est endémique des Pyrénées occidentales et centrales. Cette espèce bénéficie d'une protection à l'échelle de l'ancienne région Aquitaine.

A Accous, elle a été trouvée à près de 2 000 mètres d'altitude sur les contreforts orientaux de l'Embarrière.

¹² qui présente des ramifications, des divisions



Ibérus de Bernard © CBNPMP / L. Bourgne



Pins à crochets / © L. Nédélec- Parc national des Pyrénées

Le Pin à crochets *Pinus mugo* subsp. *uncinata*



Sur calcaire, comme sur silice, le Pin à crochets est un élément majeur des paysages de l'étage subalpin où il constitue des forêts relativement claires. Il peut s'aventurer jusqu'à l'étage alpin sous forme d'individus de petite taille plus ou moins isolés et tortueux. Il est souvent absent de ces étages où il a été exploité sur les pentes les moins abruptes pour laisser place aux estives.

Comme pour le Pin sylvestre, ses aiguilles sont groupées par deux et sont assez courtes (moins de 8 cm) ; il s'en distingue par la couleur de son écorce gris brun foncé et non orange. Autre caractère plus discret, ses cônes sont formés d'écaillés dont l'écusson est saillant et forme un petit crochet recourbé vers le bas ; crochet dont il tire son nom. Comme chez tous les pins, les divers organes contiennent une résine qui, utilisée à faible dose, a des propriétés antiseptiques (efficace contre les affections pulmonaires) et augmente les sécrétions.



Bouquetin ibérique mâle / © F. Luc - Parc national des Pyrénées

Le bouquetin ibérique

Capra pyrenaica



Plus petit que le Bouquetin des Alpes, le Bouquetin ibérique est un animal trapu, campé sur des pattes robustes munies de sabots incroyablement adhérents à la roche. Son pelage est variable en épaisseur et en couleur selon les saisons, devenant plus clair et plus court en été. Ses cornes sont le plus souvent torsadée en lyre, ce qui les distingue de son cousin des Alpes, et peuvent atteindre jusqu'à 90 cm chez les mâles adultes ; ils s'affrontent en de spectaculaires et sonores combats lors de la période de rut. Un net dimorphisme sexuel est présent chez cette espèce, les mâles étant plus grands et plus gros que les femelles. Il affectionne les milieux escarpés avec des vires nombreuses, plutôt orientés au sud et rapidement déneigés à proximité de pelouses. Il s'adapte très bien à des altitudes et des climats très différents, mais préfère les milieux ouverts à la forêt.

Disparu des Pyrénées françaises en 1910, notamment du fait de la chasse, il fait aujourd'hui l'objet d'un programme de réintroduction. Ce programme, initié en 2014, est un franc succès et le Bouquetin ibérique peut à nouveau être observé sur les parois pyrénéennes, notamment à Accous où des individus ont été lâchés en 2019.

Le Moiré andorran

Erebia sthenyo



Le Moiré andorran est un papillon brun avec une bande rouge courte et large sur le dessus des ailes antérieures. Ces dernières présentent généralement 4 ocelles noirs aveugles. Le revers des postérieures est caractéristique ; il est gris clair avec des lignes transversales sombres peu marquées. Ce papillon est endémique des Pyrénées. Il est cité des Pyrénées-Atlantiques jusqu'à l'Ariège et remplacé par une espèce très proche dans l'est des Pyrénées, le Moiré cendré. On le rencontre généralement de 1800 m à 2500 m dans différents types d'habitats : pelouses alpines, landes à rhododendrons, combes à neige... C'est une espèce précoce qui vole de fin juin à juillet, peu de temps après la fonte des neiges.

Sur la commune d'Accous, le Moiré andorran a été observé une seule fois, sur des pelouses à proximité du col de Saoubathou.



Moiré andorran / © J. Robin - CEN Occitanie



Iberratus semiglabratus / © P. Oger

Iberratus semiglabratus



Cette jolie araignée sauteuse de 5 mm, de la famille des Salticidae, apprécie les milieux secs et rocailleux. Elle est rare à plus d'un titre : elle n'est connue à l'heure actuelle qu'en Espagne et dans les Pyrénées occidentales. Les dernières observations en France dataient des années 50 pour les Pyrénées-Atlantiques. Grâce aux ABC, elle a été retrouvée dans ce département ! De plus, alors qu'elle ne semblait être présente que dans des altitudes allant de 1400 à 1800m, elle a été trouvée en piémont sur la commune d'Étsaut.

Sur la commune d'Accous elle a été notée dans des éboulis vers le parking d'Aumet, dans la vallée de Labadie, vers 1000m d'altitude. Elle est endémique de la partie ouest des Pyrénées où elle reste très localisée.



2.4. Les milieux ouverts d'altitude

Pic du Permayou et pic du Ronglet / © R. Camviel- Parc national des Pyrénées



Bien que les milieux ouverts aient régressé de près de 150 ha au cours des dernières décennies au profit des boisements, ils restent aujourd'hui largement représentés et couvrent plus de 2 400 ha soit 40% du territoire communal. Ils se situent majoritairement en fond de vallée et au niveau des versants exposés, où les milieux rupestres sont moins importants. Ils persistent notamment grâce au pastoralisme pratiqué sur la commune, en témoignent l'important réseau de pistes et les nombreuses cabanes régulièrement entretenues. Si la pression pastorale diminuait, la dynamique naturelle des milieux conduirait au retour de la forêt.

Un tiers des observations naturalistes a été fait dans ces milieux ouverts, avec une répartition de plus de 67% pour la flore, à peine 32% pour la faune, et très peu pour la fonge. Au total, ce sont près de 4 000 données qui ont été collectées dans cette sous-trame, faisant d'elle la plus importante en terme d'observations naturalistes.

2.4.1. Les habitats naturels représentatifs ou remarquables

Les milieux ouverts sont entretenus par l'activité pastorale et sont principalement constitués de prairies et de milieux apparentés (ourlets, lisières, landes...). Là où la pression pastorale est la moins forte, ce sont plutôt des landes qui dominent, à Genévrier nain en soulane, et à Rhododendron ferrugineux en ombrée.

Sur la moitié nord du territoire communal ces milieux reposent sur une roche-mère calcaire. Ce sont donc surtout des prairies à Brome dressé et des ourlets à Brachypode des rochers qui couvrent les versants ; et plus haut, des pelouses à Fétuque à balais. Les dépressions et les endroits les plus frais sont occupés par de la nardaie¹³ à Nard raide. Au sud, les schistes et grès du Namurien dominant et les cortèges végétaux qui affectionnent les sols acides sont relativement moins variés. En altitude, les pentes sont couvertes par de la gispetière, pelouse largement dominée par le Gispet, une fétuque connue pour être piquante pour le randonneur qui fait une pause. Tout au sud, en fond de vallée, on retrouve la chaîne frontière calcaire et les mêmes cortèges qu'au nord.

¹³ Une nardaie est une formation végétale rase dominée par le Nard (*Nardus stricta*).

2.4.2. Quelques espèces remarquables...



Bruyère de Saint-Daboec / © C. Denise - Parc national des Pyrénées

La Bruyère de Saint-Daboec *Daboecia cantabrica*



La Bruyère de Saint-Daboec, moine irlandais du premier millénaire, est un petit arbrisseau ligneux qui se développe dans les landes du sud-ouest de la France jusqu'à environ 1 600 m d'altitude. Le Béarn héberge les plus importantes populations des Pyrénées occidentales. Une vingtaine de stations ont été trouvées sur la commune. L'espèce se raréfie ensuite rapidement vers l'est pour disparaître à partir de la vallée d'Argelès-Gazost. L'espèce est protégée en France.

De taille modeste (20 à 50 cm), cette Bruyère porte des feuilles persistantes d'un vert luisant sur le dessus et blanc cotonneux sur le revers. De juillet à octobre, s'épanouissent des grappes de fleurs en forme de grelots roses parfois mauves. Mellifère, la Bruyère de Saint-Daboec participe au soutien naturel des populations d'insectes pollinisateurs qui connaissent actuellement un fort déclin.

L'Iris des Pyrénées *Iris latifolia*



C'est une des plus belles espèces de la flore pyrénéenne qui peut atteindre 70 cm de haut. D'un bleu vif ou violacé, les trois divisions extérieures de la fleur s'enrichissent d'un décor raffiné : une tache médiane d'un jaune éclatant, cernée de blanc, puis de bleu rehaussé de filets plus sombre. Au cœur de l'été, il vient embellir les pelouses en soulane aux étages montagnard et subalpin, mais sa présence marque un début de déprise pastorale. Rivalisant avec des créations horticoles, il a d'ailleurs été introduit dans les jardins en Angleterre, ce qui explique le nom vernaculaire d'Iris d'Angleterre qu'il a aussi porté. Son bulbe assez volumineux contient une substance violemment purgative.

C'est une espèce endémique pyrénéo-cantabrique. Dans les Pyrénées, il est présent depuis la Catalogne occidentale jusqu'à la limite orientale du Pays basque. A Accous, il a été rencontré à de nombreuses reprises entre 1 400 m et 2 100 m d'altitude, comme par exemple dans les estives en fond de vallée, que ce soit à l'Est vers le Col d'Iseye, ou au sud près de la frontière espagnole.



Iris des Pyrénées / © L. Nédélec - Parc national des Pyrénées



Fougère aigle / © E. Farand - Parc national des Pyrénées

La Fougère aigle *Pteridium aquilinum*



Dans les zones où la pression de pâturage est réduite, la reconquête forestière se met en place. Les premiers stades sont souvent marqués par le développement de végétations dominées par la Fougère aigle qui occupent de grandes surfaces. Ensuite, des arbrisseaux prennent le dessus et forment des landes, puis des fourrés. Traditionnellement, des écobuages sont pratiqués pour enrayer cette dynamique. Mais dans un contexte de déprise pastorale, faute de troupeaux pour entretenir la strate herbacée, ces écobuages ont aujourd'hui l'effet inverse et favorisent la reconquête forestière. On retrouve ces formations à Fougère aigle jusqu'au plus près du village, toujours dans ce contexte de recolonisation.

Si elles impactent le paysage, notamment à l'automne en colorant de rouille les versants, elles n'ont que peu de conséquences sur la biodiversité communale tant qu'il persiste d'autres zones ouvertes parcourues par les troupeaux.



Apollon / © J. Robin - CEN Occitanie

L'Apollon *Parnassius apollo*



L'Apollon est un papillon de grande taille, blanc à taches noires. Seul le dessus des ailes postérieures possède des ocelles rouges bordés de noir avec une tache blanche à l'intérieur. Il est présent dans la plupart des régions montagneuses d'Europe ; en France, l'espèce occupe ainsi tous les massifs hormis les Vosges. La période de vol s'étale de mi-mai à début septembre en une seule génération. La chenille se développe sur plusieurs espèces d'orpins et de jubarbes. On l'observe généralement sur les pentes sèches et rocailleuses, les pelouses maigres ou encore les éboulis et les falaises. L'adulte au vol puissant se nourrit fréquemment dans les prairies riches en plantes nectarifères comme les chardons, cirses, scabieuses et centaurees.

Sur la commune d'Accous, l'Apollon se retrouve essentiellement à plus de 1 500 mètres d'altitude. Il est signalé sur les flancs ouest du pic de Labigouier mais également sur les pentes rocailleuses surplombant la cabane de Pourcibo.

La Decticelle atlantique *Zeuneriana abbreviata*



La Decticelle aquitaine est une sauterelle de taille moyenne, de coloration brune avec les élytres verts. Cette sauterelle, endémique du sud-ouest de l'Europe, est présente en France uniquement dans le sud de la Nouvelle Aquitaine et l'ouest de la région Occitanie (essentiellement Gers, Hautes-Pyrénées et sud Haute-Garonne). Dans ce secteur biogéographique, elle est abondante dans ses habitats de prédilection : prairies mésophiles à humides, fossés, lisières, mégaphorbiaies. Elle est surtout présente de la plaine à l'étage montagnard mais peut grimper en altitude jusqu'à 2000 mètres environ. Les observations à haute altitude restent toutefois peu nombreuses.

Sur la commune d'Accous, la Decticelle aquitaine est présente dans les prairies et pelouses de la vallée de la Berthe. Elle est également signalée de la crête de Lourtica et au sud du col d'Iseye. Cette sauterelle est probablement présente ailleurs dans les vallées à basse altitude.



Decticelle atlantique / © S. Soulet - CEN Occitanie



Vipère aspic de Zinniker / © C. Cuenin - Parc national des Pyrénées

La Vipère aspic de Zinniker *Vipera aspis subsp. zinnikeri*



Petit serpent au corps épais de 40 à 60 cm, la Vipère aspic de Zinniker s'identifie par la forme plutôt triangulaire de sa tête, son museau retroussé, ses pupilles verticales, et sa queue courte, notamment chez les femelles. Sa couleur, ainsi que la présence et la disposition de ses taches, sont variables même si l'on observe très souvent une belle bande dorsale en zigzag de couleur brun foncé à noir. Espèce ovovivipare, elle ne pond pas d'œufs mais des individus totalement formés.

Elle possède des glandes à venin reliées à des crochets canaliculés (comportant un canal) qui permettent d'injecter le venin dans les tissus des proies. Comme tous les reptiles et notamment les vipères, elle a mauvaise réputation. Espèce protégée et vulnérable (menacée) sur l'ex-région Aquitaine, elle est pourtant craintive et cherchera la fuite par tous les moyens possibles. Acculée, elle s'enroulera sur elle-même ne laissant sortir que la tête en sifflant.



2.5. Les milieux urbains



Accous, l'habitat regroupé autour du clocher / © M. Hervieu - Parc national des Pyrénées



Cette trame, d'une très faible superficie, est essentiellement représentée au niveau du village d'Accous et du hameau de Lhers. Elle ne couvre que 1% de la surface du territoire communal. Pour autant, du fait de son accessibilité, elle a fait l'objet d'une très forte pression d'inventaire, principalement tournée vers la faune, avec près de 19% des observations naturalistes effectuées dans le cadre de l'ABC.

En effet, les habitats urbains constituent parfois des refuges pour des espèces que nous n'apercevons pas toujours, mais qu'il est possible d'observer ou d'entendre lorsque nous y prêtons plus ample attention. Une chauve-souris ou un autre petit mammifère, un papillon sur une pelouse non fauchée sont des exemples d'espèces fascinantes qui nous entourent. Mais c'est le plus souvent de nuit qu'on aura le plus de chance de surprendre tous ces compagnons du quotidien, tapis en silence tout près de nous en journée.

2.5.1. Les habitats naturels représentatifs ou remarquables

La trame des milieux urbains ne comporte pas à proprement parler d'habitat naturel remarquable. On y observe néanmoins des habitats dits secondaires ou « artificiels » (vieux murs en pierre, talus, granges, jardins...), propices à l'accueil d'une certaine biodiversité. Nous ne les remarquons pas toujours tant ils sont communs, pourtant ils sont bien là et hébergent de nombreuses espèces. Ces habitats secondaires sont d'autant plus susceptibles de participer à la richesse du patrimoine qu'ils font l'objet d'une gestion et d'un entretien raisonnés.

Les jardins sont de loin les espaces des milieux urbains les plus favorables à la flore et la faune sauvages. Ainsi, les parties de prairies fauchées tardivement, les fourrés d'arbustes ornementaux et les arbres fruitiers abritent nombre d'espèces dont on ignore même l'existence. Enfin, les murs non jointés et les bords de route sont autant de milieux où une flore diversifiée trouve sa place.

2.5.2. Quelques espèces remarquables...



Asplenium sp. sur un muret à Accous / © J.M. Dupont- APEXE

Les fougères des murs

Asplenium ruta-muraria, *A. trichomanes*, *A. ceterach*



Au cœur même du village d'Accous, on peut trouver une biodiversité intéressante. Par exemple, les vieux murs sont colonisés à la moindre occasion par une poignée d'espèces de fougères communes. Elles font partie du paysage quotidien tout en étant souvent totalement méconnues. Les vieux murs hébergent de véritables jardinières sauvages. Pas moins de 5 espèces différentes de fougères ont été observées dont le Cétérach officinal (*A. ceterach*), la Capillaire des murailles (*A. trichomanes*) et la Doradille rue des murailles (*A. ruta-muraria*) ; ces deux dernières sont photographiées ici où elles arrivent même à pousser sur des murs jointés. Cette extraordinaire plasticité écologique leur permet de se développer dans les bourgs des villages. Les murs en pierres sèches sont, dans la trame urbaine, leur habitat de prédilection.

La Capillaire des murailles forme des petites touffes lâches de 15 à 20 cm de haut avec des feuilles composées de deux rangées de petits lobes arrondis ; au revers, elles sont couvertes d'une poudre de couleur rouille : ce sont les spores nécessaires à sa reproduction.

Le Fraisier des Indes

Potentilla indica



Le Fraisier des Indes ou Faux-fraisier de Duchesne est une plante vivace formant une rosette qui rappelle beaucoup le Fraisier des bois (*Fragaria vesca*). Il s'en distingue par ses fleurs jaunes (et non blanches), par ses fruits inodores et insipides, dressés, entourés de grands calices verts (et non pendants et goûteux). Il doit son nom au botaniste français Antoine Nicolas Duchesne, auteur, en 1766, d'une Histoire naturelle des fraisiers. Le fraisier des Indes produit de nombreux stolons (bourgeons latéraux) courts qui s'enracinent très facilement au niveau des nœuds ce qui lui donne un caractère invasif.

Originaire de l'Est et du Sud de l'Asie, il apprécie les forêts humides et ombragées, le bord des rivières mais aussi les lieux rocaillieux. Rencontré au cœur même du village d'Accous, il est à éradiquer avant qu'il ne se propage dans les milieux naturels environnants.



Fraisier des Indes © CBNPMP / J. Dao



Tortula muralis / © P. Heras

Les mousses des toits

H. sericeum, *T. muralis* et *B. argentatum*



A l'image des fougères, les vieux toits du village sont colonisés par de nombreuses espèces de mousses communes qui contribuent elles aussi à ce paysage quotidien déjà évoqué. L'Homalothécie soyeuse tapisse de couleurs dorées les parties plus ombragées. La Tortule des murs, elle, hérissé les endroits les plus humides de petits coussinets verts d'où dépassent des organes brunâtres qui produisent les spores. Quant au Bryum argenté, il s'installe à toutes les altitudes et sur tous les types de substrats (sol, rochers, béton, toitures, pavement...), mêmes les plus étonnants (du métal, du verre...).

Cette extraordinaire plasticité écologique lui permet de se développer au cœur des villages, peut-être même chez vous ?



Hirondelle rustique / © E. Glémarec- CEN Occitanie

L'Hirondelle rustique

Hirundo rustica



Associées au retour des beaux jours et en bonne place dans l'imaginaire collectif, les hirondelles regroupent des espèces différentes, parmi lesquelles l'Hirondelle rustique. Insectivore, migratrice, cette espèce passe l'hiver en Afrique et revient lorsque les insectes se font plus abondants. Elle arbore un plumage sombre irisé de bleu sur le dos et clair sur le ventre, une queue prolongée de deux longs filets et une gorge d'un rouge profond. Elle construit des nids de boue et de paille accessibles par un trou étroit qu'elle installe à l'intérieur des granges ou des hangars maintenus ouverts. A l'heure actuelle, elle est fortement menacée, notamment par la raréfaction des insectes dans les espaces agricoles, la fermeture et la rénovation des bâtiments.

Sur la commune d'Accous, elle est nicheuse au moins dans le bourg. Par ailleurs, l'Hirondelle de fenêtre et l'Hirondelle de rochers sont connues sur le territoire et y sont, elles aussi, probablement nicheuses.

Le Pholque phalangiste

Pholcus phalangioides



C'est une espèce frêle et d'aspect fragile de 8 à 10 mm, possédant de longues pattes fines. Elle est très commune dans les maisons, où elle tisse une toile transparente dans les angles des pièces au niveau du plafond. Si elle est dérangée, elle tourne rapidement sur sa toile, jusqu'à devenir quasi transparente et disparaître aux yeux des prédateurs. Elle fait partie des insecticides naturels qui assainissent les maisons en dévorant mouches, mites et punaises, voire même des plus grosses araignées, comme les tégénaires.

Ce Pholque est aujourd'hui de répartition cosmopolite, puisqu'il vit essentiellement dans les maisons avec une température tempérée, toute l'année. Ses habitats d'origine sont des grottes et autres cavités naturelles ou artificielles plutôt sèches. L'espèce est totalement inoffensive pour l'homme et souvent confondue avec les opilions ou faucheux qui ne tissent pas de toile et vivent à l'extérieur.



Pholque phalangiste / © P. Oger



Paon-du-jour / © J. Robin- CEN Occitanie

Le Paon-du-jour

Aglais io



Le Paon-de-jour est un beau papillon avec le dessus rouge vineux et un grand ocelle bleu sur chaque aile. Il possède une large répartition mondiale et est connu de l'Europe au Japon. L'espèce est commune en France et dans la région Occitanie, se rencontrant de la plaine à plus de 2000 mètres d'altitude. Elle possède plusieurs générations, jusqu'à trois dans le sud-ouest. Ce papillon hiverne à l'état adulte dans les bâtiments, greniers ou grottes. Il fréquente de nombreux habitats comme les prairies, fossés, lisières et même les parcs et jardins des grandes villes. La chenille se développe sur l'ortie. Le papillon butine souvent les fleurs de ronce, lilas, sureau et régulièrement le buddléia, espèce exotique envahissante.

Sur la commune d'Accous, le Paon de jour a été observé au village, dans la vallée de la Berthe mais aussi en altitude jusqu'à la cabane de la Cuarde. Il est potentiellement présent partout sur la commune jusqu'à plus de 2000 mètres d'altitude.



2.6. Les milieux humides

Ruisseau Labadie, plateau de Lhers / © R. Camviel - Parc national des Pyrénées



Seuls les milieux humides les plus étendus ont été cartographiés dans le cadre de l'étude, soit le Gave d'Aspe et des portions des deux principaux affluents ; s'ajoutent en fond de vallée à l'est le Lac du Montagnon et les nombreuses zones humides qui le jouxtent et forment les sources de l'arrec de Besse. De fait, la superficie totale de ces milieux composés de tout le réseau hydrographique, y compris les zones humides, est sous-estimée. C'est un travail important de cartographie qu'il serait intéressant de mener. En effet, la biodiversité des milieux humides est si particulière qu'elle est souvent absente des autres milieux plus secs.

A peine 2% des observations naturalistes y ont été faites, mais ce chiffre est plutôt élevé relativement à la surface des milieux humides pris en compte.

2.6.1. Les habitats naturels représentatifs ou remarquables

Les milieux humides les plus représentés sur la commune d'Accous sont ceux qui sont liés au réseau hydrographique. En haute altitude, les herbiers aquatiques sont rares dans les plans d'eau mais on y trouve parfois des herbiers de Rubanier à feuilles étroites. Les bas-marais et les tourbières se développent fréquemment, y compris dans les lits majeurs des petits cours d'eau. Les replats suintants sur roche siliceuse sont souvent couverts par le Scirpe en touffe ; et sur calcaire, par la Laïche de Davall. Dans le lit mineur des petits cours d'eau d'altitude, le cortège varie en fonction de la richesse en bases dissoutes. Selon le ruisseau on peut ainsi rencontrer l'Epilobe à feuilles d'Alsine ou la Saxifrage faux-Aïzon. Dans les eaux les plus calcaires, la Laïche de Davall peut dominer.

Plus bas en altitude, une ripisylve (forêt linéaire en bord de cours d'eau) à Frêne commun et Aulne glutineux accompagne les ruisseaux et les gaves, et souvent aussi une formation à hautes herbes, une mégaphorbiaie où nous pouvons rencontrer la Valériane des Pyrénées et le Populage des marais. En fond de vallée, les berges des plans d'eau sont occupées par des saulaies à Saule roux et à Saule des chèvres.

Les bancs de galets et les berges des gaves hébergent des saulaies basses à Saule pourpre. Les roselières basses à hélophytes occupent plutôt les berges vaseuses avec par exemple la Laïche des rives et l'Iris jaune.

2.6.2. Quelques espèces remarquables...



Cardamine à larges feuilles © CBNPMP / F. Prud'Homme

La Cardamine à larges feuilles *Cardamina raphanifolia*



Une des espèces les plus caractéristiques des ruisseaux pyrénéens et cévenols est une belle plante aquatique qui forme de luxuriants herbiers d'une cinquantaine de centimètres de haut grâce à de puissants rhizomes. On reconnaît la Cardamine à larges feuilles à ses belles grappes de fleurs mauves à quatre pétales qui s'épanouissent d'avril à juillet. Ses feuilles sont composées de 3 à 7 folioles, la terminale bien plus large et arrondie. Pour se développer, la plante a besoin des eaux claires et fraîches à courant rapide.

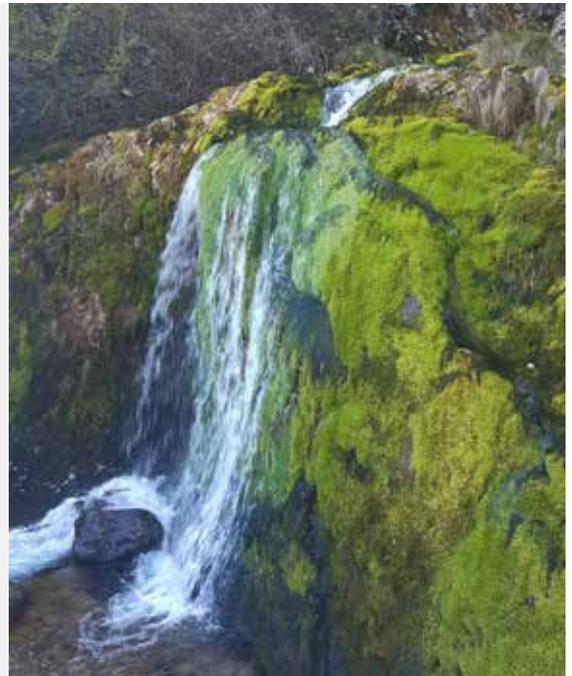
On peut la rencontrer jusqu'à l'étage alpin. A Accous, elle a surtout été observée dans les petits affluents du Labadie.

Mousses des sources pétrifiantes



Nombreuses sont les sources et les petits ruisseaux suintants dont l'eau a parcouru de longues distances sous terre et s'est chargée en calcaire dissout. Des mousses adaptées à ces eaux dures – *Apopellia endiviifolia*, *Brachythecium rivulare*, *Calliergonella cuspidata*, *Cinclidotus fontinaloides*, *Cratoneuron filicinum*, *Palustriella commutata*, *Philonotis fontana*, *Rhynchostegium riparioides* – puisent l'oxygène dissout et, par photosynthèse, rejettent du CO₂. Ces échanges gazeux provoquent la précipitation du calcaire qui, peu à peu, recouvre ces mousses d'une épaisse croûte. Elles sont littéralement pétrifiées. Au cours des âges, ces sources pétrifiantes croissent pour former une roche poreuse, le travertin.

Les sources n'étant pas des habitats d'une grande surface, la rareté des sources pétrifiantes en fait un habitat naturel patrimonial. Au niveau européen, il s'agit même d'un habitat d'intérêt communautaire prioritaire. Il convient donc d'y prêter attention. Sur le territoire d'Accous, l'une d'entre elles est connue car située en bord de route, c'est le Trou des Fées près à l'entrée du Défilé d'Esquit.



Source pétrifiante à Accous / © J.M. Dupont- APEXE



Valériane des Pyrénées / © C. Pierrard- Association des amis du parc

La Valériane des Pyrénées *Valeriana pyrenaica*



La Valériane des Pyrénées est une grande plante herbacée qui peut dépasser facilement 1 mètre de hauteur. Les botanistes appellent ces plantes des « phorbes ». Elles demandent une bonne alimentation en eau et forme une végétation haute que l'on appelle « mégaphorbiaie ». Ce sont des habitats naturels ponctuels, par ailleurs caractéristiques des zones humides, et à ce double titre, patrimoniaux.

On reconnaît la Valériane des Pyrénées à ses fleurs roses épanouies en juin-juillet en une large inflorescence (corymbe), au sommet des tiges creuses et cannelées, et à ses larges feuilles dentées en forme de cœur et opposées 2 à 2. Espèce connue uniquement dans les Pyrénées et le nord de la péninsule ibérique, elle en est d'autant plus patrimoniale. Elle a été observée en plusieurs endroits en lisière forestière, mais toujours dans des endroits humides, comme par exemple au niveau de la Fontaine de Bergouteilh sous le Bergon.



Æschne des joncs / © J. Robin - CEN Occitanie

L'Æschne des joncs *Aeschna juncea*



L'Æschne des joncs est une grande libellule au thorax brun sombre barré de deux larges bandes jaunes. Son abdomen est brun noir orné de taches abdominales non jointives bleues chez le mâle et jaunes chez la femelle et les immatures. C'est une espèce à large répartition mondiale, occupant tout le nord de l'hémisphère nord. En Europe, elle est commune dans le nord mais tend à se raréfier dans le sud, où elle reste confinée en altitude, comme en région Occitanie. Dans les Pyrénées, cette aeshne se rencontre dans les tourbières, lacs et étangs présentant souvent des hélophytes¹⁴. Lors de la ponte, la femelle insère les œufs dans la tourbe ou la végétation.

Sur la commune d'Accous, l'Æschne des joncs est signalée de plusieurs étangs et laquets d'altitude : puits d'Arioux, laquet de Congas et réseau de petits étangs au sud du lac du Montagnon.

¹⁴ Plantes se développant dans des milieux gorgés d'eau

Le Desman des Pyrénées *Galemys pyrenaicus*



Endémique des Pyrénées et du quart nord-ouest de la péninsule ibérique, le Desman est facilement reconnaissable à sa trompe mobile et préhensile, mais il est très discret, ce qui rend son observation difficile, d'autant que ses deux pattes arrière palmées font de lui un nageur très rapide qu'il sera difficile d'apercevoir ! Il faudra souvent se contenter d'observations indirectes comme des crottes laissées sur les rochers affleurants. Actif jour et nuit, il passe le plus clair de son temps à chercher sa nourriture, principalement des larves d'invertébrés aquatiques, sensibles à la pollution, en fouillant le fond du cours d'eau avec sa trompe, véritable organe sensoriel lui permettant de percevoir ses proies et son environnement.

Espèce fragile liée aux cours d'eau de bonne qualité, son aire de répartition régresse d'année en année... Il semble apprécier le Labadie sur la partie sud de la commune d'Accous.



Desman des Pyrénées / © L. Santucci - Agence Zeppelin



Lézard vivipare / © C. Cuenin - Parc national des Pyrénées

Le Lézard vivipare *Zootoca vivipara*



Le Lézard vivipare est le lézard qui apprécie le plus les milieux humides et froids. Vous pourrez en effet le retrouver aux étages montagnard et subalpin sur des milieux très variés, mais il préfère des habitats plus frais à basse altitude (tourbières, prairies, landes humides...). Il apprécie néanmoins se chauffer au soleil sur du bois, de la terre ou des pierres. Son corps est brun et les colorations de son ventre sont variables d'un individu à l'autre. Les jeunes individus sont, quant à eux, bien plus foncés. Il peut être confondu avec le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*), mais ce dernier possède un corps plus aplati, des pattes plus longues, une tête plus grande et une face ventrale moins colorée.

Espèce protégée au niveau national, le Lézard vivipare est le seul qui peut donner naissance à des individus déjà formés, mais dans les Pyrénées, les femelles sont ovipares et pondent des œufs, comme les autres espèces de lézards.

PARTIE 4

Atlas de la biodiversité communale

Synthèse : enjeux et initiatives possibles



1. Enjeux et actions envisagées en faveur de la biodiversité

Les nombreuses observations et études réalisées sur le territoire de la commune d'Accous ces dernières années ont révélé une grande diversité biologique permettant de dénombrer 2263 espèces de faune, de flore et de fonge différentes.

Les analyses réalisées tout d'abord globalement, puis trame par trame, ainsi que l'expertise apportée par les partenaires et naturalistes de terrain, ont permis de poser un diagnostic du territoire communal vis-à-vis de la biodiversité à l'échelle des paysages, des habitats ou encore des espèces.



1.1. Diagnostic synthétique lié à la trame des milieux ouverts de fond de vallée (bocages, prairies et cultures)

>> A l'échelle des paysages

Les paysages de bocage et cultures sont essentiellement concentrés sur la zone pastorale intermédiaire et autour du village d'Accous et du hameau de Lhers. Ces paysages se sont maintenus au cours du temps, malgré une régression légère au profit des milieux boisés ou, à l'inverse, une disparition de certains linéaires de haies du fait de projets d'aménagement et de remembrement. Premier stade de la déprise pastorale, les formations denses de Fougère aigle impriment à l'automne sur le paysage autour du village de larges nappes rousses.

>> A l'échelle des habitats

Les prairies constituent l'habitat principal en superficie mais pas en intérêt. En effet, elles sont soumises à une gestion relativement intensive avec des intrants, en particulier dans les secteurs les plus plats. Elles n'ont pas la diversité floristique qu'on pourrait en attendre à cette altitude. Les secteurs les plus riches sont ceux qui offrent une mosaïque d'habitats naturels comme près des bordes à l'est du village et autour des granges de Lhers, où se juxtaposent des ourlets avec des haies et de petits bosquets. On y trouve de nombreuses espèces d'herbes, de mousses, de champignons et de lichens, pour la plupart communs mais dont l'ensemble est favorable à une importante diversité faunistique.

>> A l'échelle des espèces

Les milieux ouverts de fond de vallée, qu'ils soient naturels ou agricoles, sont favorables à la biodiversité qui bénéficie d'une mosaïque paysagère faite de haies, de prairies et de bosquets. L'avifaune y apparaît notamment riche d'un cortège agropastoral dont certaines espèces, telles que le Bruant jaune, sont en forte régression à l'échelle nationale du fait de l'intensification des pratiques agricoles ou, à l'inverse, de la fermeture des milieux liés à la déprise rurale. Dix espèces de reptiles y ont également été observées, soit une large partie de la diversité départementale sur ce type d'habitats, et plusieurs espèces de chauves-souris chassent le long des haies et des lisières, dont les rhinolophes. **Le maintien d'une entomofaune riche apparaît ici important.**

Celle-ci apparaît aujourd'hui bien diversifiée, bien que constituée de cortèges assez communs pour la plupart des groupes étudiés. Ils fréquentent les prairies bocagères à forte diversité floristique ou les strates plus arbustives. Cette diversité des espèces prairiales se compose, entre autres, de plusieurs papillons, telle la Zygène de la filipendule, d'orthoptères avec la Decticelle bariolée ou le bien connu Grillon champêtre et de plusieurs coléoptères et hémiptères phytophages comme la jolie Punaise de l'asclépiade. Citons également la présence de quelques espèces recherchant des conditions plus spécifiques ; les pelouses plus thermophiles sont ainsi favorables à l'Azuré du serpolet, protégé au niveau national, et à l'Ædipode turquoise tandis que les pelouses plus fraîches et humides accueillent la Noctuelle verte ou la Diarsie du cornouiller, deux papillons de nuit. Les haies et lisières forestières apportent elles aussi leur cortège plus spécifique avec par exemple l'Azuré des nerpruns ou le Grillon des bois. Notons que même des milieux semi-naturels, voire des cultures, attirent une certaine diversité, tels le Paon-du-jour, la Grande Sauterelle verte, ou encore certaines araignées pionnières comme *Erigone dentipalpis* ou *Pholcus phalangoides*.

De nombreuses plantes à fleurs ont été recensées dans ce secteur bocager ; il s'agit d'espèces communes qui participent à la biodiversité ordinaire des lieux. Pour autant, il n'est pas impossible de croiser quelques plantes rares en Aquitaine, telle que l'Aphyllanthe de Montpellier, mais ce sera dans des milieux naturels particuliers tels que les pelouses sèches calcicoles qu'affectionnent aussi de nombreuses orchidées communes comme l'Orchis grenouille et l'Orchis odorant.

Toutes ces espèces recherchent des mosaïques paysagères riches et diversifiées. La pérennité du bocage, en partie façonné par la main de l'Homme, nécessite des partenariats avec le monde agricole par exemple pour un maintien des pratiques de fauche, d'un pâturage raisonné, pour l'entretien, voire le développement du réseau de haies et plus largement de pratiques respectueuses des enjeux évoqués.



1.2. Diagnostic synthétique lié à la trame des milieux boisés

>> A l'échelle des paysages

Deuxième trame par sa superficie, les milieux boisés impriment leur marque dans le paysage, en particulier sur les versants abrupts en ombrée. En une soixantaine d'années, ils ont progressé significativement (150 hectares de plus), surtout en fond de vallée aux dépens d'espaces anciennement à usage agricole.

>> A l'échelle des habitats

Hêtraie et hêtraie-sapinière couvrent de grandes superficies en ombrée. En soulane, à basse altitude nous observons surtout des fourrés de noisetier mais la hêtraie est également bien présente plus haut. Les boisements les plus patrimoniaux sont de loin ceux qui n'ont jamais été exploités de mémoire d'homme. Il faut plusieurs siècles pour obtenir des forêts matures voire des « vieilles forêts » dont l'intérêt écologique est sans commune mesure avec des boisements plus « jeunes », de moins d'un siècle. A l'étage subalpin, les contraintes climatiques sont trop fortes pour qu'un boisement dense puisse se maintenir, seul le Pin à crochets y forme des bosquets lâches dans la vaste trame des milieux minéraux.

>> A l'échelle des espèces

Largement présentes sur tous les versants de la commune, les forêts accueillent une biodiversité venant mettre en lumière la qualité de ces habitats. Celle-ci dépend notamment des arbres âgés de gros diamètre (supérieur à 70 cm) et de la présence de bois mort au sol ou debout qui offrent une grande variété de **dendromicrohabitats**¹⁵. Cette biodiversité est menacée dans de nombreuses forêts du fait de leur exploitation intensive entraînant la raréfaction de ces arbres vieux ou morts, indispensables à l'accomplissement du cycle biologique de nombreuses espèces. Parmi elles, citons d'abord les coléoptères, qui peuvent représenter le quart de la biodiversité forestière. Toutefois, à Accous, l'état des connaissances demeure lacunaire. Si nous relevons la présence de *Bathysciola schioedtei*, une petite espèce endémique vivant dans l'humus, ou de phytophages, comme le Carabe splendide dont la répartition se concentre sur les Pyrénées, les inventaires sont insuffisants pour refléter la richesse réelle des milieux forestiers du territoire. Seulement onze espèces saproxyliques (qui dépendent du bois mort) sont ainsi recensées et il ne s'agit que d'espèces communes.

A l'inverse, les papillons de nuit apparaissent mieux connus avec plus d'une centaine d'espèces recensées, certaines constituant le cortège forestier typique. Traduisant la naturalité et la diversité des forêts d'Accous, citons par exemple la Hachette, liée aux hêtraies, l'Orthosie commune et le Bombyx dictéioïde, dans les milieux boisés humides, ou bien encore la Demi-lune noire et l'Ephyre trouée, au sein des boisements de chênes bien exposés et chauds. De même, avec plus de 50 espèces recensées, les araignées sont elles aussi plutôt bien connues. Le cortège est constitué d'espèces troglodytes classiques mais dont plusieurs sont localisées ou endémiques, apportant ainsi un enjeu local voire régional. Présentes sous les pierres des forêts anciennes au sol forestier non perturbé, citons par exemple *Cybaeus raymondi* ou *Eratigena inermis*. En berge des forêts riveraines de montagne, soulignons aussi l'observation d'un des plus grands opilions de France, *Gyas titanus*, localisé aux Pyrénées.

Les forêts d'Accous accueillent par ailleurs un cortège de vertébrés incluant plusieurs grands mammifères dont l'Ours brun, régulièrement détecté sur le territoire, et le Chat forestier ; les chauves-souris sont quant à elles très peu connues malgré un potentiel évident. Des amphibiens en phase terrestre sont également recensés ainsi que de nombreux oiseaux. Parmi eux, si la plupart sont communs et constituent le cortège forestier classique et attendu, certains présentent des enjeux plus élevés. Citons par exemple l'emblématique Grand Tétras, des rapaces comme l'Autour des palombes, l'Aigle botté et la Chouette de Tengmalm et quelques passereaux un peu plus inféodés aux forêts matures d'altitude. Soulignons aussi la présence de pics, notamment du rare Pic à dos blanc et du Pic noir, qui ont un rôle majeur dans la création de cavités arboricoles dont dépendent de nombreuses espèces lorsque les pics les abandonnent.

Quant à la flore et la fonge, il s'agit surtout d'espèces typiques de ces milieux dont l'ensemble est remarquable du point de vue quantitatif. Ça et là, des espèces moins communes ont aussi été vues. C'est le cas par exemple du Tricholome de Boudier, espèce de champignon thermophile rare en France qui participe à une symbiose racinaire. Le randonneur aura peut-être plus de chance de rencontrer, en lisière de la hêtraie-sapinière, l'Aster des Pyrénées, espèce protégée en France. Une autre espèce protégée a été trouvée en plusieurs points, il s'agit d'une mousse, la Buxbaumie verte, rare car elle se développe sur de vieux troncs tombés à terre. Elle illustre elle aussi l'intérêt du bois mort au sol, et plus largement la préservation des vieilles forêts.

Cette diversité montre la nécessité de tenir compte des enjeux forestiers de la commune. Il convient d'identifier les peuplements à forte naturalité typique de vieilles forêts. Ils constituent de véritables réservoirs de biodiversité forestière dont la conservation est primordiale. Dans les peuplements exploités, le maintien d'arbres-habitat (arbres de gros diamètre, arbre porteur de dendromicrohabitat) et d'arbres mort garantit la bonne fonctionnalité de l'écosystème forestier.

¹⁵ Les dendromicrohabitats sont toutes les structures portées par les arbres et susceptibles d'être fréquentées par d'autres espèces comme arbrui, lieu de reproduction ou nourriture. Il s'agit par exemple de cavités, d'écorces décollées, de fissures diverses, de carpophores de champignons, de lierre ou bien encore de bois morts.



1.3. Diagnostic synthétique lié à la trame des milieux minéraux

>> A l'échelle des paysages

Soumis à une évolution lente et représentés majoritairement par des falaises et des affleurements de la roche-mère, les milieux minéraux se montrent stables dans le temps. Les pieds de versants sont souvent occupés par des éboulis.

>> A l'échelle des habitats

Pelouses rocailleuses, éboulis et falaises présentent des habitats stables non menacés avec une biodiversité particulière souvent liée à la nature géologique de la roche. Parfois difficiles à cartographier du fait de leur verticalité et des surfaces réduites qu'ils occupent, les habitats des milieux minéraux forment souvent des mosaïques avec les milieux ouverts d'altitude.

>> A l'échelle des espèces

Les falaises et autres parois rocheuses d'Accous sont d'abord le domaine des oiseaux et des grands rapaces. Ainsi, les emblématiques Gypaète barbu, Percnoptère d'Égypte et Aigle royal sont tous nicheurs sur la commune, partageant l'espace avec d'autres grands voiliers tels le Vautour fauve ou le rare Vautour moine qui peuvent aussi utiliser les falaises comme reposoirs. Le Chocard à bec jaune, ce spécialiste de la haute altitude, ou d'autres passereaux plus discrets comme le Tichodrome échelette peuvent utiliser les anfractuosités pour nicher. Les parois verticales sont aussi les terrains de jeux de l'Isard et du revenant, le Bouquetin ibérique. **Pour toutes ces espèces, mais surtout pour les rapaces, le principal enjeu de conservation est lié aux problématiques de dérangement en période sensible, lequel doit à tout prix être évité.**

Les éboulis et les pierriers sont quant à eux fréquentés par des reptiles et par des papillons de jour de très haute altitude comme la Piéride du vélar ou le Moiré andorran ; ils sont également fréquentés par des papillons de nuit tels l'Acidalie grisonnante ou l'Ortholite gémeillée, ainsi que quelques araignées. Parmi elles, plusieurs espèces spécialisées, introuvables dans d'autres milieux, et remarquables pour la région, ont été observées. Citons *Pyrenecosa rupicola*, qui évolue dans les gros éboulis, *Theridion pyrenaicum*, une endémique pyrénéenne, qui vit mimétique sur les rocher, ou bien encore une autre endémique ouest-pyrénéenne qui déborde un peu en Espagne, *Iberattus semiglabratus* qui apprécie les endroits caillouteux dans lesquels il chasse. Enfin, plusieurs plantes protégées, rares et particulièrement adaptées à ces milieux constituent une des flores les plus patrimoniales de la commune. Citons notamment l'Adonis des Pyrénées, l'Androsace hérissée, ou, plus spécifiquement dans les éboulis, l'Ibérus de Bernard et le Grémil de Gaston.

Ces milieux apparaissent toutefois peu menacés aussi, hormis un « porter à connaissance » et une sensibilisation aux enjeux présents, des actions de conservation ou de gestion n'y semblent pas primordiales à l'échelle de la commune



1.4. Diagnostic synthétique lié à la trame des milieux ouverts d'altitude

>> A l'échelle des paysages

Occupant près d'un tiers du territoire communal, les milieux ouverts d'altitude sont aujourd'hui relativement stables du fait de la vitalité de l'activité agro-pastorale. Ils ont néanmoins régressé à la marge, du fait d'une déprise peu marquée en lisière des milieux boisés. Le maintien de l'activité agro-pastorale et l'entretien régulier de l'important réseau de pistes pastorale et des nombreuses cabanes sont essentiels au maintien de ces paysages.

>> A l'échelle des habitats

Pelouses et landes forment une mosaïque d'habitats favorable à une forte biodiversité. Par endroits, les pelouses évoluent vers des landes. Les landes à Genévrier en soulane et à Rhododendron en ombrée sont les plus courantes lorsque l'activité pastorale est en déprise. C'est surtout vrai dans les secteurs les plus pentus, là où il est difficile d'intervenir, ou dans des zones où la conduite des troupeaux n'assure pas une répartition équilibrée de la charge pastorale. **Le maintien de ces milieux ouverts en lien avec une activité pastorale et la présence des troupeaux reste une priorité au vu de la forte patrimonialité qu'ils hébergent.**

>> A l'échelle des espèces

Les milieux ouverts d'Accous accueillent une riche diversité d'espèces. Celles-ci bénéficient à la fois d'un étagement altitudinal marqué et d'une importante richesse de milieux faite de landes ou de pelouses rases, parfois clairsemés de quelques arbres isolés ou de bosquets sur les zones les plus basses. Ces milieux accueillent ainsi plusieurs espèces d'oiseaux typiques dont le Merle à plastron et deux galliformes endémiques que sont la Perdrix grise des Pyrénées et le Lagopède des

Pyrénées. Ces milieux ouverts sont aussi le domaine de l'Isard, ce cousin du chamois lui aussi endémique du massif, et de la Vipère aspic de Zinniker. Ils accueillent également une riche biodiversité d'invertébrés que ce soit en termes de diversité ou de patrimonialité. Selon l'altitude, et outre le cortège commun aussi présent en plaine, des espèces à affinité montagnarde sont recensées. Ainsi, chez les papillons de jour, près de 80 espèces peuvent être observées dont certaines menacées de disparition à l'échelle régionale. Peuvent être cités l'Apollon et le Semi-Apollon, deux espèces protégées en France, l'Azuré de l'oxytropide, le Grand Collier argenté ou encore plusieurs moirés présent uniquement en Nouvelle-Aquitaine dans les Pyrénées. Avec plus de 320 espèces inventoriées parmi ces milieux, et bien que certaines d'entre elles puissent être attirées depuis d'autres habitats notamment forestiers, la diversité des papillons de nuit est elle aussi remarquable ; elle représente un tiers des espèces connues dans le département ! Parmi les espèces typiques, il faut mentionner l'Ecaille maculée et le Chersotis alpestre, dans les zones plus chaudes et sèches, la Noctuelle à l'entier et l'Abromiade ténébreuse, ou, dans les secteurs plus humides, la Feuille d'Or.

Nous pouvons également citer plus de 30 espèces d'orthoptères, parmi lesquelles des espèces montagnardes très localisées dans la région comme la Miramelle pyrénéenne, endémique du massif, ou encore l'Ephippigère gasconne et la Decticelle atlantique, dont les répartitions mondiales se limitent à l'extrême sud-ouest de la France et au nord-ouest de l'Espagne. De même, plusieurs coléoptères endémiques sont recensés comme la splendide chrysomèle *Oreina cacaliae bearnica* qui se développe sur l'Adénostyle à feuilles d'alliaire ou le charançon *Otiorhynchus morio navaricus* souvent caché sous les pierres. Notons aussi l'observation d'une punaise bleue métallique endémique des Pyrénées et des Cantabriques, *Eurydema cyanea*. Quelques originalités sont enfin à mentionner parmi les araignées notamment à l'étage alpin où des espèces rares, localisées et d'intérêt ont été observées, comme *Pardosa oreophila*, au-dessus de 1800m. Dans les landes, un autre cortège se dessine, avec le très rare *Obscuriphantes bacelarae* inféodé aux landes à éricacées et rhododendrons. Citons enfin la Xystique des Pyrénées, rareté nationale et classée «Vulnérable» dans la liste rouge des araignées de France ; elle est connue d'anciennes stations dans les Pyrénées centrales, mais n'a été recontactée que très récemment.

Toute cette diversité faunistique repose elle-même sur une grande diversité floristique. Certaines de ces plantes qui fréquentent les altitudes les plus hautes sont elles-mêmes rares et protégées en ex-Aquitaine comme l'Arnica des montagnes et le Lycopode en massue. Sur les pelouses calcaires d'altitude, l'été voit fleurir les belles fleurs roses du Géranium cendré, espèce protégée en France, tout comme l'Armérie à nervures pubescentes. Cachées dans les écorchures des landes, citons d'autres espèces protégées au niveau national, le Lycopode des Alpes ou la Bruyère de Saint-Daboec. Cette trame abrite donc nombre de plantes patrimoniales dont la préservation tient souvent au maintien de l'activité pastorale.

Toutes ces espèces soulèvent des enjeux locaux, régionaux, voire nationaux. La préservation de ces milieux ouverts et de leur hétérogénéité est essentielle à toute la biodiversité présentée ici. Cet enjeu est étroitement lié à une activité pastorale durable et raisonnée ainsi qu'à une gestion adaptée des parcelles en cours de fermeture.



1.5. Diagnostic synthétique lié à la trame des milieux urbains

>> A l'échelle des paysages

Les milieux urbains ont doublé en superficie depuis les années 1950, bien qu'ils soient restés concentrés autour du bourg. Même chose pour les infrastructures routières. Si ces dernières ont fortement progressé vers les fonds de vallées et sur les versants, c'est souvent pour désenclaver des granges ou des estives, permettant ainsi le maintien des paysages ouverts dans les zones intermédiaires et en altitude.

>> A l'échelle des habitats

Les jardins, les trottoirs et les murs en pierres sont autant d'habitats qui abritent une flore sauvage discrète. Cette biodiversité à portée de main peut s'exprimer et s'épanouir si on crée ou préserve des conditions favorables. Quelques changements dans notre façon d'entretenir notre jardin et toute une flore s'exprime et bénéficiera à de nombreuses espèces animales. Et même sans rien faire, la nature n'aimant pas le vide, dans les endroits *a priori* les plus inhospitaliers, des mousses et des lichens variés viennent s'installer spontanément.

>> A l'échelle des espèces

Hormis la préservation de la biodiversité dite «ordinaire», réalité de plus en plus prise en compte, la sous-trame des milieux urbains ne présente pas d'enjeu particulier. Notons toutefois quelques espèces d'oiseaux particulièrement inféodées à l'Homme et aux bâtiments sur lesquels elles nichent. C'est typiquement le cas des hirondelles ou des martinets, mais aussi de la Chouette effraie. Les granges, vieux bâtiments, combles et ponts proposent pour leur part des conditions de gîtes idéales pour certains mammifères comme les chauves-souris, avec notamment quelques colonies connues de Grand et Petit Rhinolophe, même si nous relevons ici un déficit de connaissances sur la commune.

Les invertébrés ont été peu recensés dans cette trame, mais une faune anthropophile est assurément présente au sein même des maisons ou des jardins, à l'image de *Pholcus phanlagioides* une araignée qui tisse sa toile dans les coins de plafonds et tout un cortège de papillons et autres insectes certes communs, mais qui contribuent à la biodiversité communale.

Une grande diversité de lichens est présente en milieu urbain, sur les toits, les murs et les troncs d'arbres. On passe à côté souvent sans les voir. Apprenons à changer notre regard, mousses et lichens cachent souvent des mondes merveilleux quand on sait les observer à la loupe. La flore des milieux urbains est très commune mais ne demande qu'à s'exprimer. C'est souvent un entretien excessif qui empêche notre pelouse d'attirer papillons et sauterelles. Autant de fleurs qui viennent égayer nos parterres sans effort. Il en va aussi des fougères qui profitent de la moindre fissure pour pousser dans les murs comme par exemple la Doradille des murailles ou le Cétérach officinal.

Nous ne relevons donc pas d'enjeu particulier pour cette sous-trame, si ce n'est l'intégration de cette biodiversité ordinaire dans notre quotidien, que ce soit par la conservation des vieux murs, la poursuite de la démarche « zéro phyto » ou la mise en œuvre d'une gestion différenciée des jardins et espaces verts.



1.6. Diagnostic synthétique lié à la trame des milieux humides

>> A l'échelle des paysages

Le réseau hydrographique sculpte les fonds de vallons mais occupe une surface assez faible. L'élément paysager majeur est la vallée du Gave d'Aspe, auxquels s'ajoutent les vallons latéraux de la Berthe à l'est et du Labadie au sud. Ces deux torrents marquent la rupture de paysage entre les deux versants qui les entourent, avec l'ombrée bien plus boisée. Les milieux humides surfaciques sont très rares en l'état actuel des connaissances, à l'exception des zones humides situées sous le Lac du Montagnon.

>> A l'échelle des habitats

Les boisements sur berges, ou ripisylves, constituent l'habitat naturel principal le long des cours d'eau. Il s'agit d'un habitat naturel d'intérêt d'autant qu'il occupe de faibles surfaces. Les futurs aménagements se doivent donc d'éviter toute nouvelle emprise sur ces milieux. Plus haut en altitude, des prairies humides et des bas-marais jouxtent les petits cours d'eau ; les zones marécageuses sont fréquentes. Enfin, les sources en tête de bassin versant et les mégaphorbiaies en lisière forestière sont autant de milieux humides d'intérêt, souvent très ponctuels et avec une flore et une faune spécifiques.

>> A l'échelle des espèces

D'abord composé des principaux cours d'eau, la Berthe, le Labadie et le Gave d'Aspe, de leurs principaux affluents et de quelques lacs, cette sous-trame abrite des animaux emblématiques, indicateurs d'une bonne qualité des eaux. Plutôt adeptes des torrents pour l'un ou des vasques plus calmes pour l'autre, nous pouvons notamment citer le Desman des Pyrénées et le Calotriton des Pyrénées, deux espèces menacées à forts enjeux de conservation. Les habitats aquatiques abritent également quelques espèces d'odonates (libellules et demoiselles). Si la diversité au sein de ce groupe est limitée en montagne, notons tout de même la présence sur la commune de deux espèces menacées de disparition dans la région : l'Aeshne des joncs, occupant les tourbières et lacs acides en altitude, et le discret Cordulégastre bidenté, observable le long des suintements en zone forestière. Fréquentant les berges à galets, soulignons enfin l'observation de quelques araignées intéressantes, *Pardosa morosa*, très localisée dans la région, et *Robertus neglectus*, dont il s'agit seulement de la troisième donnée pyrénéenne. **Pour ces espèces de rivières, de lacs et de petits cours d'eau, il conviendra de préserver la qualité des eaux, de la ripisylve et de veiller au maintien de la connectivité écologique et sédimentaire de l'ensemble du réseau.**

Mais les zones humides incluent aussi tout un réseau d'écoulements, de sources, de suintements qui alimentent prairies humides, mégaphorbiaies, tourbières et autres marais, soit autant d'habitats favorables à une riche biodiversité. Citons par exemple le Léopard vivipare ou des invertébrés spécialistes de ces milieux hygrophiles ; des papillons comme le Petit collier argenté, la Mélitée noirâtre, la Plusie topaze en forêts marécageuses, la Fidonie des Pyrénées, espèce endémique pyrénéo-cantabrique, des orthoptères, avec la Decticelle des bruyères, des coléoptères, dont *Elaphrus pyrenaicus*, autre endémique présent au bords des ruisselets et tourbières d'altitude, ou bien encore des araignées. Parmi elles, mentionnons quelques espèces d'intérêt régional, *Erigone jugorum* et *Hilaira excisa* accompagnée d'espèces hygrophiles comme *Diplocephalus permixtus*, ou *Pallidiphantes ericaeus*.

Le réseau hydrographique est accompagné sur des berges d'une ripisylve où le Frêne commun tient bonne place en fond de vallée. Plus haut, le long du chevelu de petits cours d'eau dévalant les combes et ravines, l'absence de ripisylve permet à des herbiers aquatiques de se développer. On y trouve alors fréquemment la Menthe à feuilles longues et la Cardamine à larges feuilles. Près des sources, tout en amont, on trouvera d'autres types d'herbiers aquatiques avec par exemple le Populaire des marais. Les zones humides abritent aussi une flore patrimoniale, notamment les zones tourbeuses à haute altitude qui

abritent des plantes protégées comme la Laïche des boubiers. Beaucoup de plantes protégées se trouvent aussi dans les mégaphorbiaies, ces formations à hautes herbes, souvent situées en lisière forestière où l'eau suinte. Ce sont par exemple, l'Aster des Pyrénées, l'Aconit panaché des Pyrénées ou le Cirse roux.

Ces milieux annexes aux cours d'eau principaux demeurent méconnus sur le territoire. Un travail d'inventaire pourra donc être mené pour les identifier, les caractériser pour ensuite mieux les préserver, notamment dans un contexte de changement climatique et de sécheresses soutenues.

2. Initiatives et actions de gestion

Fort du diagnostic posé dans le cadre de l'ABC, et en complément des actions déjà en cours sur la commune, de nouvelles initiatives pourraient être mises en œuvre pour répondre spécifiquement aux enjeux identifiés sur le territoire.

S'appuyant sur le diagnostic posé précédemment, des initiatives en faveur de la biodiversité ont été proposées à la commune. Les actions retenues suite à une réunion de concertation avec les élus ont été hiérarchisées en deux niveaux de priorité. Un niveau de priorité plus élevé a ainsi été affecté aux initiatives pour lesquelles la commune a compétence et à celles dont les bénéfices attendus concernent plusieurs espèces ou groupes d'espèces. Le tableau précise également les partenaires qui pourraient être associés à ces initiatives. Concernant ces partenaires, deux acronymes génériques sont utilisés, APN pour « Association de Protection de la Nature », ce qui inclut les quatre partenaires du programme ABC, CEN Occitanie, CEN Nouvelle-Aquitaine, CBNPMP et Les Amis du Parc national, et BE pour « Bureaux d'Etude spécialisés en environnement ». Plus largement, d'autres acteurs seront sollicités pour la mise en œuvre des actions, notamment les agriculteurs, principaux partenaires pour la gestion et l'entretien des milieux agro-pastoraux, mais aussi d'autres partenaires locaux comme l'AAPPMA de la Gaule aspoise pour ne citer qu'eux.

Tableau 2.

Synthèse et hiérarchisation des initiatives retenues pouvant répondre aux différents enjeux identifiés dans le cadre de l'ABC

Enjeux	Objectifs	Initiatives et actions	Priorité	Partenaires possibles
Biodiversité du village	Favoriser les cortèges de chauves-souris et l'accueil de la faune anthropique	• Proposer des animations auprès des propriétaires pour les inciter à protéger les chauves-souris et les oiseaux (conseils sur la cohabitation et l'aménagement de gîtes / nids existants, fabrication de gîtes / nids artificiels, etc.), au travers d'évènements spécifiques ou non, en lien avec la valorisation de l'atlas et la diffusion des données	1	APN
		• Mettre en place un partenariat pour une veille écologique sur l'aménagement de ponts potentiellement favorables à l'accueil de cette faune	2	APN, BE
	Mettre en place une gestion durable	• Proposer des animations auprès des propriétaires privés pour les inciter à une gestion durable des parcs, jardins et autres espaces verts (alternatives aux produits phytosanitaires, arrachage de plantes exotiques envahissantes, plantation à l'aide d'espèces locales, etc.)	1	APN
Faune et flore des milieux boisés	Préserver une trame de vieux bois	• Inventorier, cartographier et caractériser la trame de vieux bois sur la commune	1	APN, ONF, CRPF, BE
	Adapter la gestion des forêts exploitées pour favoriser leur naturalité	• Contrôler la cohérence des documents d'aménagement forestier avec les enjeux identifiés	1	APN, BE
		• Eviter les ouvertures de piste, les coupes à blanc et les aménagements anthropiques au sein de la forêt		
		• Intervenir de manière ciblée et spécifique avec un accompagnement à la sélection des arbres, à la préservation des essences secondaires et au maintien d'une trame d'arbres au diamètre supérieur à 1 mètre		
• Conserver les arbres morts ou vivants, debout ou au sol, porteurs de microhabitats				
• Préserver le sol forestier (non perturbation)	2			
Acquérir des connaissances	• Améliorer l'état des connaissances sur la biodiversité forestière pour affiner les enjeux principaux et identifier des mesures de conservation ciblées	1	APN, ONF, CRPF, BE	

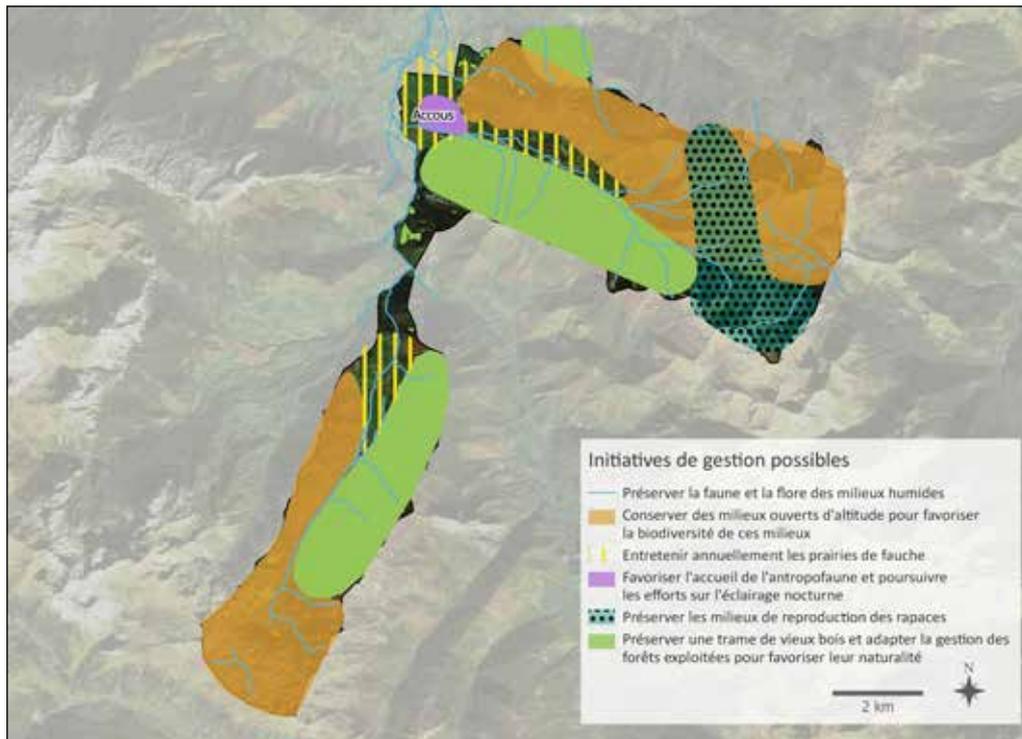
Enjeux	Objectifs	Initiatives et actions	Priorité	Partenaires possibles
Faune et flore des milieux ouverts d'altitude	Conserver des milieux ouverts d'altitude	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les pâtres sur la préservation des zones à enjeux (ex. tourbières) et les interactions avec le bétail 		
		<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les habitants et les visiteurs aux plantes rares des estives et au lien entre celles-ci et l'activité fromagère (qualité du lait) 		
Faune et flore des milieux ouverts de fond de vallée	Préserver la biodiversité des milieux agro-pastoraux	<ul style="list-style-type: none"> Proposer des animations aux agriculteurs pour le maintien et/ou la consolidation du réseau bocager existant en concertation avec la commune et le PNP 		
		<ul style="list-style-type: none"> Proposer des animations aux agriculteurs pour le maintien et/ou la consolidation du réseau bocager existant en concertation avec la commune et le PNP 		
		<ul style="list-style-type: none"> Organiser des chantiers participatifs pour d'éventuelles plantations de haies 		
Faune et flore des milieux minéraux	Préserver les milieux de reproduction des rapaces	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre le travail de sensibilisation auprès des encadrants et des pratiquants de sports de montagne pouvant impacter les aires de reproduction 	1	APN
Faune et flore des milieux humides	Adopter des pratiques vertueuses pour la préservation des espèces de rivière	<ul style="list-style-type: none"> Préserver les populations de Desman des Pyrénées et de Calotriton des Pyrénées en associant les acteurs et les usagers et en veillant au maintien de la qualité de l'eau, à la bonne structure des ripisylves, à la connexion du réseau hydrographique et en limitant les alevinages 	1	APN, BE, AAPPMA la Gaule Aspoise
		<ul style="list-style-type: none"> Protéger les ripisylves et le lit de la rivière en limitant les interventions 		
		<ul style="list-style-type: none"> Identifier, évaluer et neutraliser dans la mesure du possible les aménagements perturbant la dynamique fluviale, la continuité écologique (ex. ouvrage d'art sur la Berthe pour la continuité piscicole, seuils) ou la qualité de l'eau (ex. points d'abreuvement pour le bétail), en associant les acteurs et usagers des cours d'eau 		
	Préserver les zones humides	<ul style="list-style-type: none"> Cartographier les zones humides existantes et améliorer l'état des connaissances pour déterminer des mesures de gestion ciblées (par le biais d'un stage par exemple) 		
		<ul style="list-style-type: none"> Adapter la gestion des zones humides pour éviter leur fermeture (pâturage extensif, fauche annuelle tardive, etc.) 		
		<ul style="list-style-type: none"> Préserver la fonctionnalité des zones humides en évitant le drainage des parcelles 		
Limiter la pollution lumineuse	Conserver et renforcer les corridors nocturnes	<ul style="list-style-type: none"> Moderniser le parc d'éclairage pour favoriser des modalités d'éclairage plus respectueuses des enjeux, notamment près des cours d'eau, par exemple en poursuivant les actions sur la modulation des intensités lumineuses 	1	APN
		<ul style="list-style-type: none"> Maintenir l'extinction de l'éclairage une partie de la nuit 		
Lutter contre les espèces exotiques envahissantes	Enrayer l'expansion des espèces exotiques envahissantes (EEE)	<ul style="list-style-type: none"> Préserver la faune autochtone en évitant l'introduction ou le relâché d'espèces allochtones (ex. poissons, etc.) 	1	APN
		<ul style="list-style-type: none"> Former les agents communaux aux espèces exotiques envahissantes pour éviter leur propagation et leur dissémination lors de travaux 		
		<ul style="list-style-type: none"> Proposer des animations au grand public pour inciter à ne pas planter ou transporter d'EEE (Renouée du Japon, Balsamine de l'Himalaya, etc.) 		
		<ul style="list-style-type: none"> Organiser des chantiers pédagogiques de lutte contre les EEE (notamment avec l'école de Bedous) 		
Valorisation de la connaissance	Diffuser la connaissance	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre les actions de vulgarisation des connaissances naturalistes et de la biodiversité, notamment dans le cadre d'événements nationaux (fête de la nature, etc.) 	1	APN, offices de tourisme
	Approfondir la connaissance	<ul style="list-style-type: none"> Inventorier la faune, la flore ou les milieux peu ou non étudiés jusqu'à présent 	2	APN, BE
		<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un suivi des espèces ciblées par les mesures de gestion 		

Ce tableau s'accompagne d'une carte de localisation présentée ci-dessous. Elle reprend quelques-unes des initiatives proposées et localise les secteurs géographiques sur lesquels elles pourraient s'appliquer.

Figure 12.

Carte de localisation des initiatives susceptibles d'être portées par la commune d'Accous pour répondre au diagnostic de biodiversité et de paysage posé dans le cadre du programme ABC

Sources : Localisation des initiatives © CEN Occitanie, BD Ortho 20cm © IGN, 2018
Réalisation : CEN Occitanie



3. Conclusion

La démarche ABC engagée par le Parc national des Pyrénées et ses partenaires, à la demande de la commune d'Accous, a permis un accroissement important du niveau de connaissance de la biodiversité à l'échelle locale, voire régionale. Plus de 2 250 espèces ont été recensées en trois ans, des plus fréquentes à certaines plus rares, patrimoniales ou endémiques des Pyrénées. Des lacunes persistent pour certains groupes (invertébrés aquatiques, microorganismes, etc.) qui pourront faire l'objet de nouveaux inventaires, ou sur certains milieux (zones humides par exemple) qu'il serait intéressant d'étudier plus en détail.

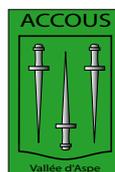
Le socle de connaissances acquis dans le cadre du programme ABC ainsi que l'expertise apportée par les naturalistes offrent à la commune un diagnostic du territoire aux différentes échelles de la biodiversité : paysages, habitats et espèces. L'état des lieux qui en résulte constitue aujourd'hui un point de départ pour des initiatives futures dont la commune pourra se saisir afin de valoriser les atouts de son territoire, par exemple au profit de l'agriculture, du tourisme, des jeunes générations et d'améliorer son potentiel d'accueil de la biodiversité.

Atlas de la Biodiversité Communale



Parc national des Pyrénées

Villa Fould - 2, rue du IV Septembre
65 007 Tarbes cedex
Tél. : 05.62.54.16.40
Mail : contact@pyrenees-parcnational.fr
www.pyrenees-parcnational.fr



Mairie d'Accous

Place de la Mairie
64 490 Accous
Tél. : 05.59.34.71.10
Mail : mairie@accous.fr